

# MEMORIAL

Journal Officiel  
du Grand-Duché de  
Luxembourg



# MEMORIAL

Amtsblatt  
des Großherzogtums  
Luxemburg

## RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 846

10 mai 2007

### SOMMAIRE

<b>Aedifis &amp; Partners S.à r.l.</b> .....	<b>40606</b>	<b>Poplar (Lux) S.à r.l.</b> .....	<b>40586</b>
<b>BCP Murano II S.à r.l.</b> .....	<b>40602</b>	<b>Prasthan Investments S.A.</b> .....	<b>40590</b>
<b>Best Fashion S.à r.l.</b> .....	<b>40606</b>	<b>Procter &amp; Gamble International S.à r.l.</b> ..	<b>40585</b>
<b>Car-Data S.à r.l.</b> .....	<b>40597</b>	<b>Q4Q Consulting s.à r.l.</b> .....	<b>40608</b>
<b>Central Holdings Limited</b> .....	<b>40607</b>	<b>Rayane Immobilière Internationale S.à r.l.</b> .....	<b>40607</b>
<b>Crystal Consulting Investment and Mana- gement A.G.</b> .....	<b>40586</b>	<b>RG-Pro S.à r.l.</b> .....	<b>40603</b>
<b>D.B. Zwirn Loire (Lux) S.à r.l.</b> .....	<b>40605</b>	<b>SangStat Luxembourg S.à r.l.</b> .....	<b>40596</b>
<b>Ennis S.à r.l.</b> .....	<b>40598</b>	<b>Schem S.à r.l.</b> .....	<b>40606</b>
<b>Ennis S.à r.l.</b> .....	<b>40585</b>	<b>Schleich Luxembourg S.A.</b> .....	<b>40565</b>
<b>Galisan Kabushiki Kaisha (company limi- ted)</b> .....	<b>40585</b>	<b>Serifali JV S.à r.l.</b> .....	<b>40593</b>
<b>Gold Broker Holding S.A.</b> .....	<b>40597</b>	<b>Sigmakalon Manager S.A.</b> .....	<b>40605</b>
<b>Goo Goos S.à r.l.</b> .....	<b>40586</b>	<b>Société d'Expansion Financière</b> .....	<b>40606</b>
<b>Higa Sàrl</b> .....	<b>40602</b>	<b>Soie et Soie S.A.</b> .....	<b>40603</b>
<b>International Hotel Licensing Company S.à r.l.</b> .....	<b>40605</b>	<b>Sport Business International Sàrl</b> .....	<b>40597</b>
<b>Leisure Holding S.A.</b> .....	<b>40562</b>	<b>Tecnopali International (Luxembourg) S.A.</b> .....	<b>40596</b>
<b>Mirsa S.A.</b> .....	<b>40597</b>	<b>Thor 2 S.A.</b> .....	<b>40607</b>
<b>O-Participations SA</b> .....	<b>40590</b>	<b>TOKASHA INVESTMENTS, Société à res- ponsabilité limitée</b> .....	<b>40608</b>
<b>Pash-Posh S.à r.l.</b> .....	<b>40608</b>	<b>Traces International S.à r.l.</b> .....	<b>40591</b>
<b>PATRIZIA Lux 60 S.à r.l.</b> .....	<b>40607</b>	<b>Xill S.A.</b> .....	<b>40607</b>
<b>Pergam Partners III Holding &amp; Cie S.C.A.</b> .....	<b>40608</b>		

**Leisure Holding S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2320 Luxembourg, 21, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 68.901.

In the year two thousand seven, on the twenty-second day of January.

Before Maître Jean-Joseph Wagner, notary, residing at Sanem (Grand Duchy of Luxembourg),

Was held an Extraordinary General Meeting of the shareholders of LEISURE HOLDING S.A., a «société anonyme», established and having its registered office at 21, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg,

entered in Register of Commerce and Companies in Luxembourg, section B under number 68 901 (here after: the «Company»).

The Company has been incorporated pursuant to a notarial deed enacted through the undersigned notary, on 17 February 1999, published in the Mémorial C, number 402 of 2 June 1999.

The Articles of Incorporation of the Company were for the last amended pursuant to a deed of the undersigned notary, on 14 February 2006, which deed was published in the Mémorial C number 1151 of 14 June 2006.

The Extraordinary General Meeting is declared open with Mrs Danielle Schroeder, company director, residing professionally in Luxembourg, in the chair.

The Chairman appoints as secretary of the meeting Mrs Fadhila Mahmoudi, employee, residing professionally in Luxembourg.

The meeting elects as scrutineer Mr Antoine Hientgen, economist, residing professionally in Luxembourg.

The board of the meeting having thus been constituted, the Chairman declared and requested the notary to state that:

I.- The agenda of the meeting is the following:

*Agenda:*

1) Increase of the Company's share capital by two million two hundred thousand euro (2,200,000.- EUR) in order to raise it from its present amount of fourteen million twenty-five thousand six hundred forty-five euro (14,025,645.- EUR) to sixteen million two hundred twenty-five thousand six hundred forty-five euro (16,225,645.- EUR) by the creation and issue of twenty-two thousand nine hundred ninety (22,990) new shares without nominal value, having the same rights and advantages as the existing shares, entirely paid up in cash.

2) Subscription of the new shares by the existing shareholders, in proportion to their present shareholding in the Company.

3) Subsequent amendment of the first paragraph of article 3.- of the Company's Articles of Incorporation to read as follows:

«The subscribed share capital is set at sixteen million two hundred twenty-five thousand six hundred forty-five euro (16,225,645.- EUR) divided into one hundred sixty-nine thousand five hundred fifty-eight (169,558) shares without a par value.»

II.- The shareholders present or represented, the proxies of the represented shareholders, and the number of their shares held by each of them are shown on an attendance list which, signed by the shareholders or their proxies and by the board of the meeting, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The proxies of the represented shareholders, signed *ne varietur* by the appearing parties and the undersigned notary, will also remain annexed to the present deed.

III.- It appears from the said attendance-list that all the shares representing the total subscribed share capital of fourteen million twenty-five thousand six hundred forty-five euro (14,025,645.- EUR) are present or represented at the meeting. All the shareholders present or represented declare that they have had due notice and knowledge of the agenda prior to this meeting, so that no convening notices were necessary.

IV.- The present meeting, representing the whole corporate capital, is regularly constituted and may validly deliberate on all the items on the agenda.

After deliberation, the Extraordinary General Meeting of shareholders adopts each time unanimously the following resolutions:

*First resolution*

The Extraordinary General Meeting of shareholders resolves to increase the issued subscribed share capital of the Company by an amount of two million two hundred thousand euro (2,200,000.- EUR) in order to raise it from its present amount of fourteen million twenty-five thousand six hundred forty-five euro (14,025,645.- EUR) to an amount of sixteen million two hundred twenty-five thousand six hundred forty-five euro (16,225,645.- EUR), by the creation and issue of twenty-two thousand nine hundred ninety (22,990) new additional shares with no par value and having the same rights and advantages as the existing shares.

*Second resolution*

*Subscription - Payment*

The Extraordinary General Meeting of shareholders acknowledged that the twenty-two thousand nine hundred ninety (22,990) new shares issued by the Company were all subscribed by the existing shareholders of the Company in the same proportions as the current shareholding in the Company.

All these twenty-two thousand nine hundred ninety (22,990) new shares thus subscribed by the same current subscribers, were then totally paid up by contribution in cash in a bank account of the Company, so that the amount of two million two hundred thousand euro (2,200,000.- EUR) is now at the free disposal of said Company, as was certified to the attesting notary, who expressly states this.

*Third resolution*

In order to reflect such stated capital increase, the Extraordinary General Meeting of shareholders resolves to amend the First Paragraph of Article three (3) of the Company's Articles of Incorporation. The Extraordinary General Meeting of shareholders resolves to give Article three (3), First Paragraph of the Company's Articles of Incorporation, the following wording:

« **Art. 3. First Paragraph.** The subscribed share capital is set at sixteen million two hundred twenty-five thousand six hundred forty-five euro (16,225,645.- EUR) divided into one hundred sixty-nine thousand five hundred fifty-eight (169,558) shares without a par value.»

*Expenses*

The expenses, costs, remuneration or charges in any form whatsoever which shall be born by the company as a result of the present notarial deed are estimated at approximately twenty-four thousand six hundred euro.

There being no further business, the meeting is thereupon closed.

Whereof the present deed is drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing all known to the notary by their names, first names, civil status and residences, the members of the board signed together with the notary the present deed.

The undersigned notary who has personal knowledge of the English language, states herewith that the present deed is worded in English, followed by a German version; on request of the appearing persons and in case of divergence between the English and the German text, the English version will be prevailing.

**Folgt die deutsche Übersetzung vorstehenden Textes:**

Im Jahre zweitausendsieben, am zweiundzwanzigsten Januar.

Vor dem unterzeichneten Notar Jean-Joseph Wagner, im Amtssitze zu Sassenheim (Großherzogtum Luxemburg),

Versammelten sich in Außerordentlicher Generalversammlung die Gesellschafter der Gesellschaft LEISURE HOLDING S.A., eine Aktiengesellschaft, mit Sitz in 21, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxemburg,

welche eingetragen ist im Handels- und Gesellschaftsregister in Luxemburg, Sektion B unter der Nummer 68901, (hiernach: die «Gesellschaft»).

Die Gesellschaft wurde gegründet gemäß notarieller Urkunde, aufgenommen durch den amtierenden Notar, vom 17. Februar 1999, veröffentlicht im Mémorial C Nummer 402 vom 2. Juni 1999.

Die Satzung der Gesellschaft wurde zuletzt abgeändert durch Urkunde des amtierenden Notars, aufgenommen am 14. Februar 2006, welche Urkunde im Mémorial C Nummer 1151 vom 14. Juni 2006, veröffentlicht wurde.

Die Versammlung ist eröffnet unter dem Vorsitz von Frau Danielle Schroeder, Gesellschaftsdirektorin, wohnhaft beruflich in Luxemburg.

Der Vorsitzende ernennt zur Schriftführerin Frau Fadhila Mahmoudi, Angestellte, wohnhaft beruflich in Luxemburg.

Die Generalversammlung wählt zum Stimmenzähler Herrn Antoine Hientgen, Economist, wohnhaft beruflich in Luxemburg.

Der Vorstand ist hiermit gebildet. Der Vorsitzende erklärt und ersucht den beurkundenden Notar aktenmäßig die nachfolgenden Beschlüsse festzuhalten:

I.- Dass die Tagesordnung für die Generalversammlung wie folgt lautet:

*Tagesordnung:*

1) Aufstockung des Gesellschaftskapitals in Höhe von zwei Millionen zweihunderttausend Euro (2.200.000,- EUR) um es von seinem jetzigen Betrag von vierzehn Millionen fünfundzwanzigtausendsechshundertfünfundvierzig Euro (14.025.645,- EUR) auf einen Betrag von sechzehn Millionen zweihundertfünfundzwanzigtausendsechshundertfünfundvierzig Euro (16.225.645,- EUR) zu erhöhen durch die Schaffung und Ausgabe von zweiundzwanzigtausendneuhundertneunzig (22.990) neuen Aktien ohne Nennwert, welche die gleichen Rechte und Vorteile verbrieften wie die bereits bestehenden Aktien und welche alle voll in bar einzuzahlen sind.

2) Zeichnung der neuen Aktien durch die gegenwärtigen Aktionäre im Verhältnis zu ihrer jeweiligen Beteiligung in der Gesellschaft.

3) Dementsprechende Abänderung von Artikel 3.- erster Absatz der Gesellschaftssatzung um diesen folgenden Wortlaut zu geben:

«Das gezeichnete Aktienkapital beträgt sechzehn Millionen zweihundertfünfundzwanzigtausendsechshundertfünfundvierzig Euro (16.225.645,- EUR) und ist eingeteilt in hundertneunundsechzigtausendfünfhundertachtundfünfzig (169.558) Aktien, ohne Nennwert.»

II.- Die anwesenden oder vertretenen Aktionäre, die Vollmachtträger der vertretenen Aktionäre, sowie die Anzahl ihrer Aktien sind in einer Anwesenheitsliste eingetragen; diese Anwesenheitsliste, von den anwesenden Aktionären, den Bevollmächtigten der vertretenen Aktionären und dem Vorstand unterzeichnet, bleibt gegenwärtiger Urkunde beigelegt, um mit derselben einregistriert zu werden.

Die Vollmachten der vertretenen Aktionären werden nach Unterzeichnung ne varietur durch die Erschienenen und durch den unterzeichneten Notar, ebenfalls gegenwärtiger Urkunde beigelegt.

III.- Aus besagter Anwesenheitsliste ergibt sich, dass sämtliche Aktien, die das gesamte Gesellschaftskapital von vierzehn Millionen fünfundzwanzigtausendsechshundertfünfundvierzig Euro (14.025.645,- EUR) darstellen, auf gegenwärtiger Versammlung anwesend oder vertreten sind; die anwesenden oder vertretenen Aktionären bekennen sich als ordnungsgemäß einberufen und erklären vorweg, Kenntnis der Tagesordnung gehabt zu haben, so daß auf eine förmliche Einberufung verzichtet werden konnte.

IV.- Die gegenwärtige Generalversammlung, bei der das gesamte Gesellschaftskapital vertreten ist, ist somit ordnungsgemäß zusammengesetzt und kann rechtsgültig über sämtliche Punkte der Tagesordnung beraten.

Nach Beratung fasst die Generalversammlung einstimmig folgende Beschlüsse:

#### *Erster Beschluss*

Die Außerordentliche Generalversammlung der Aktionäre beschließt, das Gesellschaftskapital um einen Betrag von zwei Millionen zweihunderttausend Euro (2.200.000,- EUR) aufzustocken, um es von seinem jetzigen Betrag von vierzehn Millionen fünfundzwanzigtausendsechshundertfünfundvierzig Euro (14.025.645,- EUR) auf einen Betrag von sechzehn Millionen zweihundertfünfundzwanzigtausendsechshundertfünfundvierzig Euro (16.225.645,- EUR) zu erhöhen durch die Schaffung und Ausgabe von zweiundzwanzigtausendneunhundertneunzig (22.990) neuen zusätzlichen Aktien ohne Nennwert, welche die gleichen Rechte und Vorteile verbriefen sollen, wie die bereits bestehenden Aktien.

#### *Zweiter Beschluss*

##### *Zeichnung - Einzahlung*

Die Außerordentliche Generalversammlung der Aktionäre stellt fest, dass die, durch die Gesellschaft soeben ausgegebenen zweiundzwanzigtausendneunhundertneunzig (22.990) neuen Aktien, durch die gegenwärtigen Aktionäre, im demselben Verhältnis zu ihrer aktuellen und jeweiligen Beteiligung in der Gesellschaft, gezeichnet wurden.

Alle diese zweiundzwanzigtausendneunhundertneunzig (22.990) neuen Aktien, die soeben durch die gegenwärtigen Aktionäre gezeichnet wurden, wurden von denselben vollständig auf ein Bankkonto der Gesellschaft in bar eingezahlt, so dass die Summe von zwei Millionen zweihunderttausend Euro (2.200.000,- EUR) der Gesellschaft ab sofort zur freien Verfügung steht, so wie dies dem instrumentierenden nachgewiesen wurde, der dies ausdrücklich bestätigt.

#### *Dritter Beschluss*

Um die Satzung der Gesellschaft an die vorerwähnte Kapitalerhöhung anzupassen, beschließt die Außerordentliche Generalversammlung der Aktionäre den Ersten Absatz des Artikels drei (3) der Gesellschaftssatzung abzuändern. Die außerordentliche Generalversammlung der Aktionäre beschließt demselben Artikel drei (3) Erster Absatz folgenden Wortlaut zu geben:

« **Art. 3. Erster Absatz.** Das gezeichnete Aktienkapital beträgt sechzehn Millionen zweihundertfünfundzwanzigtausendsechshundertfünfundvierzig Euro (16.225.645,- EUR) und ist eingeteilt in hundertneunundsechzigtausendfünfhundertachtundfünfzig (169.558) Aktien, ohne Nennwert.»

#### *Kosten*

Die Kosten, welche der Gesellschaft aus Anlass dieser Urkunde anfallen, werden auf zirka vierundzwanzigtausendsechshundert Euro geschätzt.

Da hiermit die Tagesordnung erschöpft ist, erklärt der Vorsitzende die Generalversammlung für geschlossen.

Worüber Urkunde aufgenommen zu Luxemburg, am Datum wie eingangs erwähnt.

Nach Vorlesung und Erklärung alles Vorstehenden an die Erschienenen, dem beurkundenden Notar nach Namen, gebräuchlichen Vornamen, sowie Stand und Wohnort bekannt, haben die Erschienenen mit dem Vorstand und dem amtierenden Notar gegenwärtiger Urkunde unterschrieben.

Der amtierende Notar, der englischen Sprache kundig, stellt hiermit fest, dass auf Ersuchen der vorgenannten Parteien, diese Urkunde in englischer Sprache verfasst ist, gefolgt von einer Übersetzung in deutscher Sprache. Im Falle von Abweichungen zwischen dem englischen und dem deutschen Text, ist die englische Fassung maßgebend.

Gezeichnet: D. Schroeder, F. Mahmoudi, A. Hientgen, J.-J. Wagner.

Einregistriert zu Esch-sur-Alzette, am 24. Januar 2007, Band 909, Blatt 97, Feld 2. — Erhalten 22.000 Euros.

Der Einnehmer (gezeichnet): Santioni.

Für gleichlautende Ausfertigung, erteilt zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Sondersammlung, für Gesellschaften und Vereinigungen.

Beles, den 16. Februar 2007.

J.-J. Wagner.

Référence de publication: 2007039346/239/173.

(070035830) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mars 2007.

---

**Schleich Luxembourg S.A., Société Anonyme.**

**Capital social: EUR 32.000,00.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 122.657.

—  
In the year two thousand and six, on the fourteenth of December.

Before Maître Henri Hellinckx, notary public residing at Mersch, Grand Duchy of Luxembourg, undersigned.

Is held an extraordinary shareholders' meeting of SCHLEICH LUXEMBOURG S.A., a public limited liability company (a société anonyme), (hereinafter the «Company») a société anonyme existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, incorporated pursuant to a deed of Luxembourg Notary Henri Hellinckx, pre-named, dated 16 November 2006 not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the «Mémorial C»).

The meeting is presided by Mr Patrick Van Hees, jurist in Mersch, Grand Duchy of Luxembourg in the chair, who appoints as secretary Mrs Annick Braquet, employee in Mersch who is also elected as scrutineer by the general meeting.

The board of the meeting having thus been constituted, the chairman declares and requests the notary to state:

I. - That the agenda of the meeting is the following:

*Agenda:*

1) Reclassification of the existing shares into class A shares (the «Class A Shares») and creation of class B shares (the «Class B Shares»), class C shares (the «Class C Shares») and class D shares (the «Class D Shares»);

2) Increase of the share capital of the Company by an amount of sixty-three thousand euros (EUR 63,000.-), so as to bring the Company's share capital from its current amount of thirty-two thousand euros (EUR 32,000.-) to ninety-five thousand euros (EUR 95,000.-), by the creation and issue of four thousand four hundred (4,400) new Class A Shares each of a nominal value of one euro twenty-five cents (EUR 1.25), of eight thousand (8,000) new Class B Shares each of a nominal value of one euro twenty-five cents (EUR 1.25) with a share premium of sixty-one euros and twenty-five cents (EUR 61.25) per new Class B Share i.e. a total share premium of four hundred and ninety thousand euros (EUR 490,000.-), of thirty-thousand (30,000) new Class C Shares each of a nominal value of one euro twenty-five cents (EUR 1.25) and of eight thousand (8,000) new Class D Shares each of a nominal value of one euro twenty-five cents (EUR 1.25) with a share premium of sixty-one euros and twenty-five cents (EUR 61.25) per new Class D Share i.e. a total share premium of four hundred and ninety thousand euros (EUR 490,000.-);

3) Amendment of article 5 of the Company's articles of incorporation;

4) Approval and determination of an authorized share capital;

5) Full restatement of the articles of incorporation of the Company, without amending its corporate purpose;

6) Reclassification of the existing directors of the Company and appointment of new directors;

7) Miscellaneous.

II. - That the shareholder present or represented, the proxyholder of the represented shareholder and the number of its shares are shown on an attendance list; this attendance list, signed by the shareholder, the proxyholder of the represented shareholder and by the board of the meeting, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities. The proxies of the represented shareholder, initialled *ne varietur* by the appearing parties will also remain annexed to the present deed.

III. - That the entire share capital being present or represented at the present meeting and all the shareholder present or represented declaring that they have had due notice and got knowledge of the agenda prior to this meeting, no convening notices were necessary.

IV. - That the present meeting, representing the entire share capital, is regularly constituted and may validly deliberate on all the items of the agenda.

After deliberation, the following resolutions were taken in compliance with article 15.2. of the Articles, by the sole shareholder.

### *First Resolution*

The Sole Shareholder resolves to convert the existing twenty-five thousand and six hundred (25,600) ordinary registered shares, each of a nominal value of one euro twenty-five cents (EUR 1.25), into twenty-five thousand and six hundred (25,600) registered shares of class A (the «Class A Shares»).

Furthermore, the Sole Shareholder resolves to create additional classes of registered shares as follows:

- registered shares of class B, each of a nominal value of one euro twenty-five cents (EUR 1.25) (the «Class B Shares»);
- registered shares of class C, each of a nominal value of one euro twenty-five cents (EUR 1.25) (the «Class C Shares»);
- registered shares of class D, each of a nominal value of one euro twenty-five cents (EUR 1.25) (the «Class D Shares» together with the Class A Shares, the Class B Shares and the Classe C Shares referred to as the «Shares»).

### *Second Resolution*

The Sole Shareholder resolves to increase of the share capital of the Company by an amount of sixty-three thousand euros (EUR 63,000.-), so as to bring the Company's share capital from its current amount of thirty-two thousand euros (EUR 32,000.-) to ninety-five thousand euros (EUR 95,000.-), by the creation and issue of four thousand four hundred (4,400) new Class A Shares each of a nominal value of one euro twenty-five cents (EUR 1.25), of eight thousand (8,000) new Class B Shares each of a nominal value of one euro twenty-five cents (EUR 1.25) with a share premium of sixty-one euros and twenty-five cents (EUR 61.25) per new Class B Share i.e. a total share premium of four hundred and ninety thousand euros (EUR 490,000.-), of thirty-thousand (30,000) new Class C Shares each of a nominal value of one euro twenty-five cents (EUR 1.25) and of eight thousand (8,000) new Class D Shares each of a nominal value of one euro twenty-five cents (EUR 1.25) with a share premium of sixty-one euro and twenty-five cents (EUR 61.25) per new Class D Share i.e. a total share premium of four hundred and ninety thousand euros (EUR 490,000.-).

### *Subscription and Payment of the New Shares*

#### 1) Contribution in cash

The issuance by the Company of the new Class A Shares and the new Class C Shares in the framework of the aforesaid increase of share capital is made against a contribution in cash made by HgCapital 5 (NOMINEES) Ltd, a limited liability company organized under the laws of England and Wales, having its registered office at 3rd Floor Minerva House, 3-5, Montague Close, London SE1 9BB, United Kingdom, United Kingdom, here represented by Patrick Van Hees, named here-above, by virtue of a proxy established under private seal on 11 December 2006, who, after having stated that his principal has full knowledge of the Articles, declares to subscribe in the name of his principal to the ownership of the following new Shares and have fully paid up by contribution in cash:

- four thousand and four hundred (4,400) new Class A Shares each of a nominal value of one euro twenty-five cents (EUR 1.25), for a total amount of five thousand five hundred euros (EUR 5,500.-); and
- thirty-thousand (30,000) new Class C Shares each of a nominal value of one euro twenty-five cents (EUR 1.25) for a total amount of thirty-seven thousand and five hundred euros (EUR 37,500.-).

A blocking certificate certifying that the amount of forty-three thousand euros (EUR 43,000.-) has been credited on the bank account of the Company remains attached to the minutes.

#### 2) Contribution in kind

### *Description of the contribution*

The issuance by the Company of the new Class B Shares and the new Class D Shares in the framework of the aforesaid increase of share capital is made against a contribution in kind made by Mr Paul Kraut Junior residing at Keplerstrasse 22, 73432 Aalen, Germany, consisting of a part of a claim existing under a share purchase agreement entered into on 17 November 2006 between amongst others Mr Paul Kraut Junior as seller and RHEINSEE EINHUNDERTNEUNUNDSECHZIGSTE VERMÖGENSVERWALTUNGS GmbH as buyer, i.e. of one million euros (EUR 1,000,000.-) (the «Contributed Claim»).

The Contributed Claim is valued at one million euros (EUR 1,000,000.-).

### *Declaration of subscription and payment*

Mr Paul Kraut Junior, here represented by Patrick Van Hees, named here-above, by virtue of a proxy established under private seal on 29 November 2006, who, after having stated that his principal has full knowledge of the Articles, declares to subscribe in the name of his principal to the ownership of the following new shares and have fully paid them by contribution of the Contributed Claim:

- eight thousand (8,000) new Class B Shares each of a nominal value of one euro twenty-five cents (EUR 1.25) for a total of ten thousand euros (EUR 10,000.-) fully paid up with a share premium of sixty-one euros and twenty-five cents (EUR 61.25) per new Class B Share i.e. a total share premium of four hundred and ninety thousand euros (EUR 490,000.-), and
- eight thousand (8,000) new Class D Shares each of a nominal value of one euro twenty-five cents (EUR 1.25) for a total of ten thousand euros (EUR 10,000.-) fully paid up with a share premium of sixty-one euros and twenty-five cents (EUR 61.25) per new Class D Share i.e. a total share premium of four hundred and ninety thousand euros (EUR 490,000.-).

*Effective implementation of the contribution*

Mr Paul Kraut Junior, pre-named, here represented as stated here-above, declares that:

- he has the power to transfer the Contributed Claim to the Company;
- there exist no other pre-emption rights nor any other rights by virtue of which any person may be entitled to demand that any of the Contributed Claim to the Company be transferred to it/him;
- the transfer of the Contributed Claim will be effective from the date of the notarial deed enacting the increase of share capital of the Company by creating and issuing the New Class B Shares and Class D Shares; and
- all further formalities shall be carried out in Grand Duchy of Luxembourg and in Germany in order to duly formalise the transfer of the Contributed Claim to the Company and to render it effective anywhere and towards any third party.

*Valuation of the Contributed Claim by an auditor*

The Sole Shareholder acknowledges that in accordance with article 26-1 and 26-2 of the Luxembourg law dated 10 August 1915 on commercial companies, as amended, a report of the independent auditor, MAS S.à r.l., having its registered office at 1, rue des Glacis, BP 294, L-2012 Luxembourg, has been established to assess the existence and the value of the Contributed Claim, such report being attached to the present deed. The conclusion of the report is as follows:

«Based on the verification procedures applied as described above, we are of the opinion that the value of the Contribution is at least equal to the consideration to be paid by the Company. We have no further comment to make on the value of the Contribution.»

After the above-mentioned capital increase, the new shareholder of the Company enters the meeting and participates in the vote relating to items 3 to 6 of the agenda, and thus takes part to the following resolutions.

*Third Resolution*

The general meeting of shareholders resolves to amend Article 5 of the Articles, so as to reflect the above taken resolutions, which shall consequently read as follows:

« **Art. 5.** The subscribed capital is set at ninety-five thousand Euros (EUR 95,000.-) represented by:

- thirty-thousand (30,000) registered shares of class A (the «Class A Shares») with a par value of one Euro and twenty-five cents (EUR 1.25) each, fully paid up (by 100%);
- eight thousand (8,000) registered shares of class B (the «Class B Shares») with a par value of one Euro and twenty-five cents (EUR 1.25) each, fully paid up (by 100%);
- thirty-thousand (30,000) registered shares of class C (the «Class C Shares») with a par value of one Euro and twenty-five cents (EUR 1.25) each, fully paid up (by 100%);
- eight thousand (8,000) registered shares of class D (the «Class D Shares») with a par value of one Euro and twenty-five cents (EUR 1.25) each, fully paid up (by 100%).

The Class A Shares, the Class B Shares, the Class C Shares and the Class D Shares are together referred to as the «Shares».

The holders of the Shares are referred to as the «Shareholders».

*Fourth Resolution*

The general meeting of shareholders resolves to authorise the board of directors of the Company (the «Board») to increase the share capital by an additional amount of one million euros (EUR 1,000,000.-) at the initiative of the Board, with or without an issue premium, in accordance with the terms and conditions set out below in the restated Articles, hence creating an authorized share capital, including the issued share capital (the «Authorised Share Capital»), it being understood that, among others, the authorization will expire five years after the date of publication of the present notarial deed, but that at the end of such period a new period of authorization may be approved by resolution of the general meeting of Shareholders.

In connection with the Authorised Share Capital, the shareholders acknowledges having received and reviewed the report of the Board with respect to the reasons to authorise the Board to waive the preferential right of the existing Shareholders.

*Fifth Resolution*

Further to the foregoing resolutions, the general meeting of shareholders resolves to entirely amend and restate the Articles, without amending the corporate purpose of the Company, which shall read as follows:

**Restated Articles of Incorporation**

**Chapter I.- Name, Registered Office, Object, Duration.**

**1. Form, Name.**

1.1 The Company is a Luxembourg public limited liability company (société anonyme) governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg (and in particular, the amended law dated 10 August 1915 on commercial companies (the «1915 Law») and by the present articles (the «Articles»).

1.2 The Company exists under the name of SCHLEICH LUXEMBOURG S.A.

## 2. Registered Office.

2.1 The registered office of the Company is established in Luxembourg-City (Grand Duchy of Luxembourg).

2.2 It may be transferred to any other municipality in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of the sole Shareholder or in case of plurality of Shareholders by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its Shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

2.3 The Board is authorized to change the address of the Company inside the municipality of the Company's registered office.

2.4 Should any political, economic or social events of an exceptional nature occur or threaten to occur which are likely to affect the normal functioning of the registered office or communications with abroad, the registered office may be provisionally transferred abroad until such time as circumstances have completely returned to normal. Such decision will not affect the Company's nationality which will notwithstanding such transfer, remain that of a Luxembourg company. The decision as to the transfer abroad of the registered office will be made by the Board.

## 3. Object.

3.1 The Company's object is to acquire and hold interests, directly or indirectly, in any form whatsoever, in other Luxembourg or foreign entities, by way of, among others, the subscription or the acquisition of any securities and rights through participation, contribution, underwriting, firm purchase or option, negotiation or in any other way, or of financial debt instruments in any form whatsoever, and to administrate, develop and manage such holding of interests.

3.2 The Company may make real estate related investments whether directly or through direct or indirect participations in subsidiaries of the Company owning such investments.

3.3 The Company may also render every assistance, whether by way of loans, guarantees or otherwise to its subsidiaries or companies in which it has a direct or indirect interest, or any company being a direct or indirect Shareholder of the Company or any company belonging to the same group as the Company (hereafter referred to as the «Connected Companies»), it being understood that the Company will not enter into any transaction which would cause it to be engaged in any activity that would be considered as a regulated activity of the financial sector. On an ancillary basis of such assistance, the Company may also render administrative and marketing assistance to its Connected Companies.

3.4 The Company may in particular enter into the following transactions it being understood that the Company will not enter into any transaction which would cause it to be engaged in any activity that would be considered as a regulated activity of the financial sector:

3.4.1 to borrow money in any form or to obtain any form of credit facility and raise funds through, including, but not limited to, the issue of bonds, notes, promissory notes, certificates and other debt instruments or debt securities, convertible or not, or the use of financial derivatives or otherwise;

3.4.2 to advance, lend or deposit money or give credit to or with or to subscribe to or purchase any debt instrument issued by any Luxembourg or foreign entity on such terms as may be thought fit and with or without security;

3.4.3 to enter into any guarantee, pledge or any other form of security, whether by personal covenant or by mortgage or charge upon all or part of the undertaking, property assets (present or future) or by all or any of such methods, for the performance of any contracts or obligations of the Company and of any of the Connected Companies, within the limits of any applicable legal provision; and

3.4.4 to enter into agreements, including, but not limited to partnership agreements, underwriting agreements, marketing agreements, management agreements, advisory agreements, administration agreements and other contracts for services, selling agreements, interest and/or currency exchange agreements and other financial derivative agreements in relation to its object.

3.5 In addition to the foregoing, the Company can perform all legal, commercial, technical and financial investments or operation and in general, all transactions which are necessary or useful to fulfil its objects as well as all operations connected directly or indirectly to facilitating the accomplishment of its purpose in all areas described above, however without taking advantage of the Act of July 31, 1929, on holding companies.

**4. Duration.** The Company is formed for an unlimited duration.

## Chapter II.- Capital

**5. Capital.** The subscribed capital is set at ninety-five thousand Euros (EUR 95,000.-) represented by:

- thirty-thousand (30,000) registered shares of class A (the «Class A Shares») with a par value of one Euro and twenty-five cents (EUR 1.25) each, fully paid up (by 100%);
- eight thousand (8,000) registered shares of class B (the «Class B Shares») with a par value of one Euro and twenty-five cents (EUR 1.25) each, fully paid up (by 100%);
- thirty-thousand (30,000) registered shares of class C (the «Class C Shares») with a par value of one Euro and twenty-five cents (EUR 1.25) each, fully paid up (by 100%);
- eight thousand (8,000) registered shares of class D (the «Class D Shares») with a par value of one Euro and twenty-five cents (EUR 1.25) each, fully paid up (by 100%).



The Class A Shares, the Class B Shares, the Class C Shares and the Class D Shares are together referred to as the «Shares».

The holders of the Shares are referred to as the «Shareholders».

**6. Form of the Shares.** The Shares are in principle in registered form, or in bearer form at the request of the Shareholders and subject to legal conditions.

**7. Payment of Shares.** Payments on Shares not fully paid up at the time of subscription may be made at the time and upon conditions which the Board shall from time to time determine. Any amount called up on Shares will be charged equally on all outstanding Shares which are not fully paid up.

#### **8. Modification of Capital.**

8.1 The subscribed capital of the Company may be increased or reduced by resolutions of the Shareholders adopted in the manner legally required for amending the Articles.

8.2 The total un-issued but authorised capital of the Company is fixed at one million Euro (EUR 1,000,000.-) and is subject to specific limits and conditions set out below.

8.3 The authorised and the subscribed capital of the Company may be increased or reduced by resolutions of the general meeting of Shareholders adopted in the manner required for amending the Articles.

8.4 Within the limits of the authorised share capital set out under Article 8.2, the share capital may be increased by an additional amount of one million Euro (EUR 1,000,000.-) at the initiative of the Board, with or without an issue premium, in accordance with the terms and conditions set out below by creating and issuing new Shares, it being understood that:

8.4.1 The authorization will expire five years after the date of publication of the extraordinary general meeting of Shareholders restating the Articles dated 14 December 2006, but that at the end of such period a new period of authorization may be approved by resolution of the general meeting of Shareholders;

8.4.2 the Board is authorised to issue new Shares in one or more steps as it may determine from time to time in its discretion;

8.4.3 the Board may waive the preferential right of the existing Shareholders in the Company to subscribe for the new Shares created pursuant to article 8.4.

8.5 The Board is authorised to do all things necessary to amend article 5 in order to record the change of share capital following an increase pursuant to article 8.4; the Board is empowered to take or authorise the actions required for the execution and publication of such amendment in accordance with the Law. Furthermore the Board may delegate to any duly authorised Director or officer of the Company, or to any other duly authorised person, the duties of accepting subscriptions and receiving payment for shares representing part or all of such increased amounts of capital.

8.6 This increase of the share capital decided by the Board within the limitations of the authorised share capital may be subscribed for, and Shares may be issued with, or without issue premium and paid up by contribution in kind or cash or by incorporation of claims in any other way to be determined by the Board.

8.7 Subject to the powers granted to the Board pursuant to the authorised share capital article contained in paragraph 4 of this article 8, Shares not yet issued shall be issued at such price, upon such conditions and at such times as the general meeting of Shareholders shall determine, provided that the Shares shall not be issued at a price below nominal value. If the consideration payable to the Company for newly issued Shares exceeds the nominal value of those Shares, the excess is to be treated as share premium in respect of the Shares in the books of the Company.

8.8 The Company can repurchase its own shares within the limits set by law.

#### **9. Transfer of Shares.**

9.1 Any Shares held by the Hg Shareholder may be freely transferred to any person.

9.2 Except for the permitted transfers set out in article 9.3 («Permitted Manager Shareholder Transfers»), a Shareholder (excluding the Hg Shareholder) (hereafter a «Manager Shareholder») shall not transfer any Share or transfer any interest in any Share unless and until the prior written consent of the Hg Manager has been obtained.

9.3 The following transfers are Permitted Manager Shareholder Transfers:

9.3.1 transfers in accordance with article 10 (Drag Along);

9.3.2 transfers in accordance with article 11 (Tag Along);

9.3.3 any transfer of Shares by a Manager Shareholder (i) to his spouse provided that such spouse holds the Shares as nominee for the Manager Shareholder, (ii) to a partnership or other corporate body which is controlled directly or indirectly by the Manager Shareholder or his spouse or adult children to the extent that in case of a transfer of Shares to a family trust company the Manager Shareholder needs to be entitled to represent such family trust company;

9.3.4 any other transfer as may be permitted under the Shareholders Agreement;

9.4 A Manager Shareholder shall not create, agree to create, allow to come into being or permit to subsist any charge, mortgage, pledge, encumbrance, hypothecation or assignment or other agreement or arrangement having the effect of conferring security over his Shares without the prior consent in writing of the Hg Manager.

9.5 With the exception as may be provided by the Shareholders' Agreement, on any transfer of Shares by a Manager Shareholder, the Manager Shareholder must also transfer any debt instrument it holds towards the Company to the transferee of Shares so that the proportion that such Manager Shareholder's investment in Shares bears to the Manager Shareholder's investment in debt instrument(s) which it holds towards the Company immediately prior to the transfer of Shares remains the same following such transfer.

#### **10. Drag-along Right.**

10.1 If the Hg Shareholder wishes to sell all or any of its Shares and/or any debt instrument it owns towards the Company to any bona fide third party («Drag-Along-Buyer»), then the Hg Shareholder may require all the other Shareholders («Drag-Along-Shareholders») to sell a proportion of the debt instrument(s) they own towards the Company («Dragged Securities») equal to the Hg Proportion (as defined in article 10.2.6. below) on the same terms («Drag-Along-Right») and a proportion of their Shares calculated as follows:

10.1.1 the Hg Shareholder's Drag-Along right shall only apply to Class B Shares held by the Manager Shareholders to the extent that the Hg Shareholder wishes to sell Class A Shares. The proportion of Class B Shares held by a Manager Shareholder that will be subject to the Hg Shareholder's Drag-Along right shall be equal to the proportion of Class A Shares held by the Hg Shareholder that it wishes to sell («Class A Share Hg Proportion»); and

10.1.2 the Hg Shareholder's Drag-Along right shall only apply to Class D Shares held by the Manager Shareholders to the extent that the Hg Shareholder wishes to sell Class C Shares. The proportion of Class D Shares held by a Manager Shareholder that will be subject to the Hg Shareholder's Drag-Along right shall be equal to the proportion of Class C Shares held by the Hg Shareholder that it wishes to sell («Class C Share Hg Proportion»).

10.2 To exercise a Drag-Along Right, the Hg Shareholder, shall send to each other Shareholder a written notice (a «Drag-Along Notice») containing:

10.2.1 name and address of the Drag-Along-Buyer;

10.2.2 the offered purchase price per Share;

10.2.3 the offered purchase price per debt instrument towards the Company;

10.2.4 the terms of payment;

10.2.5 any other material terms and conditions of the Drag-Along-Buyer's offer; and

10.2.6 the number of Class A Shares and/or Class C Shares that the Hg Shareholder wishes to sell, the proportion that these Shares bear to the total number of Shares held by the Hg Shareholder (the «Hg Proportion»), the Class A Share Hg Proportion and the Class C Share Hg Proportion.

10.3 Within 20 Business Days of receipt of the Drag-Along-Notice (or on such later date as is specified in the Drag-Along Notice up to a maximum of 30 Business Days after receipt of the Drag-Along-Notice), each Drag-Along-Shareholder shall sell its Dragged Securities to the Drag-Along-Buyer on the terms and conditions set out in the Drag-Along-Notice.

10.4 If due to the act or omission of the Drag-Along-Buyer or the Hg Shareholder the transfer is not completed within 30 Business Days of receipt of the Drag-Along-Notice, then each Drag-Along-Shareholder shall no longer be obliged to sell his Shares and/or any debt instrument he owns towards the Company in accordance with that Drag-Along Notice.

#### **11. Tag-along Right.**

11.1 If the Hg Shareholder intends to sell all or any of its Shares and/or any debt instrument it owns towards the Company to any bona fide third party then the Hg Shareholder will provide a notice in writing to the other Shareholders («Tag-Along-Shareholders») to inform them about the intended sale and the substantial terms of such sale («Tag-Along-Notice»). With respect to the contents of such Tag-Along-Notice, article 10.2 shall apply analogously.

11.2 Within 20 Business Days of receipt of the Tag-Along-Notice, each Tag-Along-Shareholder may request the Hg Shareholder in writing that a proportion of the debt instrument(s) it owns towards the Company equal to the Hg Proportion and a proportion of this Class B Shares equal to the Class A Share Hg Proportion and a proportion of his Class D Shares equal to the C Share Hg Proportion («Tag Securities») may also be sold on the same terms (the «Tag-Along-Right»).

11.3 If a Tag-Along-Shareholder fails to notify the Hg Shareholder in writing within 20 Business Days after receipt of the Tag-Along-Notice of his intention to sell the Tag Securities, he can no longer demand the sale of his Tag Securities to the buyer named in the Tag-Along-Notice.

11.4 Articles 11.1 to 11.3 will not apply if the Hg Proportion is less than 100% and the Hg Shareholder intends to transfer Shares and/or any debt instrument(s) it owns towards the Company to another investor for syndication purposes as foreseen in the Shareholders' Agreement.

### **Chapter III.- Directors, Board, Statutory auditors**

#### **12. Management.**

12.1 The Company must be managed by a board of directors (the «Board») consisting of up to five (5) members (and at least three (3) members) of whom one shall be appointed by the general meeting of the Shareholders, with the vote of the Shareholders present or represented representing the simple majority of the share capital in issue from time to

time, out of a list of three candidates presented by the Manager Co-Investor Shareholder (the «Manager Co-Investor Director») and of whom up to four (but not less than two) shall be appointed by the general meeting of Shareholders, according to the same above-mentioned quorum, out of a list of six candidates presented by the Hg Shareholder (the «Hg Directors») together with the Manager Co-Investor Director referred to the «Directors»). The Directors are appointed by the general meeting of shareholders for a period not exceeding six years and are re-eligible. In case a Director is elected without any indication on the term of his mandate, he is deemed to be elected for six years from the date of his election.

12.2 A legal entity may be a member of the Board or may be the Sole Director of the Company. In such case, such legal entity must designate a permanent representative who shall perform this role in the name and on behalf of the legal entity. The relevant legal entity may only remove its permanent representative if it appoints its successor at the same time.

12.3 The general meeting of the Company will at all times be free to vote on any dismissal or suspension of any Director, it being understood that (i) the right of a Shareholder to propose a candidate for appointment to the Board includes the right to propose the dismissal or suspension of the Director appointed in accordance with Article 12.1. of the Articles at the nomination of that Shareholder and (ii) the provisions of Article 12.1. of the Articles shall apply equally to the replacement of a Director. They will remain in function until their successors have been appointed.

12.4 In the event of vacancy of a member of the Board because of death, retirement or otherwise, the remaining Directors thus appointed may meet and elect, by majority vote, a Director to fill such vacancy until the next general meeting of Shareholders which will be asked to ratify such election.

### **13. Meetings of the Board.**

13.1 The Board shall elect a Chairman from among its Hg Directors. The first Chairman may be appointed by the first general meeting of Shareholders in compliance with the present article. If the Chairman is unable to be present, he will be replaced by a Director elected for this purpose from among the Directors present at the meeting.

13.2 Meetings of the Board shall be properly convened by the Chairman or any two Directors (one of whom must be an Hg Director) with not less than five Business Days' notice, (or on a shorter period of notice if the Chairman or any two Directors (one of whom must be an Hg Director) agree so in writing and are in the opinion that the interest of the Company be likely to be adversely affected to a material extent if the business to be transacted at such Board meeting were not dealt with as a matter of urgency) and such notice shall be accompanied by an agenda specifying in reasonable detail the matters to be raised at the meeting and copies of any papers to be discussed at the meeting.

13.3 Properly convened Board meetings may be held at such times as may be determined by the Board and in any event not less than ten times annually at the Company's principal place of business in Luxembourg or such other place as the Board may from time to time determine.

13.4 In case that all the Directors are present or represented, they may waive all convening requirements and formalities.

13.5 Any Director may act at any meeting of the Board by appointing in writing, by telegram or telefax another Director as his proxy. A Director may also appoint another Director to represent him by phone to be confirmed in writing at a later stage.

13.6 The Board can only validly debate and take decisions if a majority of its members is present or represented including at least one Hg Director. If such a quorum is not achieved, a second Board meeting can be summoned on ten Business Days' notice at which the same quorum requirements will apply.

13.7 All decisions by the Board require a simple majority of votes cast. In case of ballot, the Chairman has a casting vote.

13.8 The use of video-conferencing equipment and conference call means allowing the identification of each participating Director shall be allowed. These means must comply with technical features which guarantee an effective participation in the meeting allowing all the persons taking part in the meeting to hear one another on a continuous basis and allowing an effective participation of such persons in the meeting. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting. A meeting held through such means of communication is deemed to be held at the registered office of the Company. Each participating Director shall be authorised to vote by video or by telephone.

13.9 Circular resolutions of the Board can be validly taken if approved in writing and signed by all Directors in person. Such approval may be in a single or in several separate documents sent by fax, e-mail, telegram or telex. These resolutions shall have the same effect as resolutions voted at the Directors' meetings, duly convened.

13.10 Votes may also be cast by fax, e-mail, or by telephone provided in such latter event such vote is confirmed in writing.

13.11 The minutes of a meeting of the Board shall be signed by the Chairman of the Board or by any two Directors. Extracts shall be certified by the Chairman of the Board or by any two Directors.

#### **14. General Powers of the Board.**

14.1 The Board is vested with the broadest powers to perform all acts of administration and disposition in the Company's interests. All powers not expressly reserved by Law to the general meeting of Shareholders fall within the competence of the Board.

14.2 Any Director having an interest in a transaction submitted for approval to the Board conflicting with that of the Company, shall advise the Board thereof and cause a record of his statement to be included in the minutes of the meeting. He may not take part in these deliberations. At the next following general meeting, before any other resolution is put to vote, a special report shall be made on any transactions in which any of the Directors may have had an interest conflicting with that of the Company.

14.3 If there is only one Shareholder, the minutes shall only mention the operations intervened between the Company and its Sole Director having an interest conflicting with the one of the Company. The provisions of the preceding paragraphs are not applicable when the decisions of the Board of the Company or of the Director concern day-to-day operations engaged in normal conditions.

#### **15. Delegation of Powers.**

15.1 The Board may delegate its powers to conduct the daily management and affairs of the Company and the representation of the Company for such daily management and affairs to any member or members of the Board, Directors, officers or other agents, legal or physical persons, who need not be Shareholders of the Company, under such terms and with such powers as the Board shall determine.

15.2 The Board may also confer all powers and special mandates to any person who need not be Directors, appoint and dismiss all officers and employees and fix their emoluments.

**16. Representation of the Company.** Towards third parties, in all circumstances, the Company shall be bound by the joint signatures of any two Directors (one of whom must be an Hg Director) or by the single signature of any person to whom such signatory power shall be delegated by the Board but only within the limits of such power.

#### **17. Statutory Auditor.**

17.1 The Company is supervised by one or more statutory auditors.

17.2 The general meeting of Shareholders appoints the statutory auditor(s) and determines their number, their remuneration and the term of their office. The appointment may, however, not exceed a period of six years. In case the statutory auditors are elected without mention of the term of their mandate, they are deemed to be elected for 6 years from the date of their election.

The statutory auditors are re-eligible.

### **Chapter IV.- General Meeting of Shareholders**

#### **18. Powers of the Sole Shareholder / General Meeting of Shareholders.**

18.1 The Company may have a sole Shareholder at the time of its incorporation or when all of its Shares come to be held by a single person. The death or dissolution of the sole Shareholder does not result in the dissolution of the Company.

18.2 If there is only one Shareholder, the sole Shareholder assumes all powers conferred to the general meeting of Shareholders and takes the decisions in writing.

18.3 In case of plurality of Shareholders, the general meeting of Shareholders shall represent the entire body of Shareholders of the Company. It shall have the broadest powers to order, carry out or ratify acts relating to the operations of the Company.

18.4 Any general meeting shall be convened by the Board by means of convening notice sent to each registered Shareholder in compliance with the Law. It must be convened following the request of Shareholders representing at least ten per cent (10%) of the Company's share capital. In case all the Shareholders are present or represented and if they declare that they have been informed of the agenda of the meeting, they may waive all convening requirements and formalities of publication. Shareholders representing at least twenty five per cent (25%) of the Company's share capital may request the adjunction of one or several items to the agenda of any general meeting of Shareholders. Such request must be addressed to the Company's registered office by registered mail at least five (5) days before the date of the meeting.

18.5 Each Shareholder may vote through voting forms sent by post or facsimile to the Company's registered office or to the address specified in the convening notice. The Shareholders may only use voting forms provided by the Company and which contain at least the place, date and time of the meeting, the agenda of the meeting, the proposal submitted to the decision of the meeting, as well as for each proposal three boxes allowing the Shareholder to vote in favour, against, or abstain from voting on each proposed resolution by ticking the appropriate box.

Voting forms which show neither a vote in favour, nor against the resolution, nor an abstention, shall be void. The Company will only take into account voting forms received three (3) days prior to the general meeting of Shareholders they relate to.

18.6 A Shareholder may be represented at a shareholders' meeting by appointing in writing (or by fax or e-mail or any similar means) an attorney who need not to be a Shareholder and is therefore entitled to vote by proxy.

18.7 The Shareholders are entitled to participate in the meeting by videoconference or by telecommunications means allowing their identification, and are deemed to be present, for the quorum conditions and the majority. These means must comply with technical features guaranteeing an effective participation to the meeting whereof the deliberations are transmitted in a continuing way.

18.8 Unless otherwise provided by Law or by the Articles, all decisions by the annual or ordinary general meeting of Shareholders shall be taken by simple majority of the votes, regardless of the proportion of the capital represented.

18.9 When the Company has a sole Shareholder, his decisions are written resolutions.

18.10 An extraordinary general meeting convened to amend any provisions of the Articles shall not validly deliberate unless at least one half of the capital is represented and the agenda indicates the proposed amendments to the Articles. If the first of these conditions is not satisfied, a second meeting may be convened, in the manner prescribed by the Articles or by the Law. Such convening notice shall reproduce the agenda and indicate the date and the results of the previous meeting. The second meeting shall validly deliberate regardless of the proportion of the capital represented. At both meetings, resolutions, in order to be adopted, must be adopted by a two-thirds majority of the Shareholders present or represented.

18.11 However, the nationality of the Company may be changed and the commitments of its Shareholders may be increased only with the unanimous consent of all the Shareholders and in compliance with any other legal requirement.

**19. Place and Date of the Annual General Meeting of Shareholders.** The annual general meeting of Shareholders is held in the City of Luxembourg, at a place specified in the notice convening the meeting in Luxembourg on the last Thursday in the month of June at 11.00 a.m. and for the first time in June 2007. If such day is a legal holiday the general meeting of Shareholders will be held on the next following business day.

**20. Other General Meetings.** Any Director or the statutory auditors may convene other general meetings. A general meeting has to be convened at the request of the Shareholders which together represent one tenth of the capital of the Company.

**21. Votes.** Each Share is entitled to one vote. A Shareholder may act at any general meeting, even the annual general meeting of Shareholders, by appointing another person as his proxy in writing or by telegram, telex or telefax.

#### **Chapter V.- Business Year, Distribution of Profits**

##### **22. Business Year.**

22.1 The business year of the Company begins on the first day of January and ends on the last day of December of each year, except for the first business year which commences on the date of incorporation of the Company and ends on the 31 December 2006.

22.2 The Board draws up the balance sheet and the profit and loss account. It submits these documents together with a report of the operations of the Company at least one month prior to the annual general meeting of Shareholders to the statutory auditors who shall make a report containing comments on such documents.

##### **23. Distribution of Profits.**

23.1 Each year at least five per cent of the net profits has to be allocated to the legal reserve account. This allocation is no longer mandatory if and as long as such legal reserve amounts to at least one tenth of the capital of the Company.

23.2 After allocation to the legal reserve, the general meeting of Shareholders determines the appropriation and distribution of net profits in compliance with any applicable provisions of the Shareholders Agreement.

23.3 The Board may resolve to pay interim dividends in accordance with the terms prescribed by law.

23.4 In the event a share premium has been paid by a Shareholder at the time of the issue of Shares, this share premium will be kept in a specific share premium account. The Shareholders' meeting may decide to distribute this share premium as long as it is available. In such a case or in case of liquidation of the Company, the amount shall be only distributed to the Shareholders in such amount that has been contributed to the share premium by the relevant Shareholders.

#### **Chapter VI.- Dissolution, Liquidation**

##### **24. Dissolution, Liquidation.**

24.1 The Company may be dissolved by a decision of the general meeting of Shareholders voting with the same quorum as for the amendment of the Articles.

24.2 Should the Company be dissolved, the liquidation will be carried out by one or more liquidators appointed by the general meeting of Shareholders.

#### **Chapter VII.- Applicable Law**

**25. Applicable Law.** All matters not governed by these Articles shall be determined in accordance with the Law of August 10, 1915 on Commercial Companies and amendments thereto.

##### **26. Definitions.**

«A Share Hg Proportion» has the meaning ascribed to it under article 10 of the Articles.

«Board» has the meaning ascribed to it under article 12 of the Articles.

«Business Day» means a day (other than Saturday or a Sunday) on which banks generally open in Luxembourg for a full ranges of services.

«Class A Shares» has the meaning ascribed to it under article 5 of the Articles.

«Class B Shares» has the meaning ascribed to it under article 5 of the Articles.

«Class C Shares» has the meaning ascribed to it under article 5 of the Articles.

«Class D Shares» has the meaning ascribed to it under article 5 of the Articles.

«C Share Hg Proportion» has the meaning ascribed to it under article 10 of the Articles.

«Directors» has the meaning ascribed to it under article 12 of the Articles.

«Drag-Along-Buyer» has the meaning ascribed to it under article 10 of the Articles.

«Drag-Along Notice» has the meaning ascribed to it under article 10 of the Articles.

«Drag-Along-Right» has the meaning ascribed to it under article 10 of the Articles.

«Drag-Along-Shareholders» has the meaning ascribed to it under article 10 of the Articles.

«Dragged Securities» has the meaning ascribed to it under article 10 of the Articles.

«Group» means the Company and its subsidiary undertakings (each a «Group Company»).

«Hg Directors» has the meaning ascribed to it under article 12.1 of the Articles.

«Hg Manager» means Hg POOLED MANAGEMENT LIMITED, a limited liability company organised under the laws of England and Wales, with registered office at 3rd Floor Minerva House, 3-5, Montague Close, London SE1 9BB, United Kingdom and registered under number 02055886.

«Hg Proportion» has the meaning ascribed to it under article 10 of the Articles.

«Hg Shareholder» means HgCapital 5 (NOMINEES) Ltd, a limited liability company organised under the laws of England and Wales, with registered office at 3rd Floor Minerva House, 3-5, Montague Close, London SE1 9BB, United Kingdom and registered under number 05650156.

«Manager Co-Investor Director» has the meaning ascribed to it under article 12 of the Articles.

«Manager Co-Investor Shareholder» means Paul Kraut Junior residing at Keplerstrasse 22, 73432 Aalen, Germany.

«Manager Shareholder» has the meaning ascribed to it under article 9.2. of the Articles.

«Permitted Manager Shareholder Transfers» has the meaning ascribed to it under article 9.2. of the Articles.

«Shareholders' Agreement» means any shareholders agreement entered into from time to time among the Shareholders.

«Shares» has the meaning ascribed to it under article 5 of the Articles.

«Shareholders» has the meaning ascribed to it under article 5 of the Articles.

«Tag-Along-Shareholders» has the meaning ascribed to it under article 11 of the Articles.

«Tag-Along-Notice» has the meaning ascribed to it under article 11 of the Articles.

«Tag Securities» has the meaning ascribed to it under article 11 of the Articles.

«Tag-Along-Right» has the meaning ascribed to it under article 11 of the Articles.

#### *Sixth Resolution*

The general meeting of shareholders resolves to requalify the existing managers of the Company as the «Hg Directors» and to appoint the following person as new directors, their respective mandate expiring at the annual general meeting of Shareholders to be held in 2009:

- Mr Paul Kraut Junior, 13 August 1966 in Neustadt-Aisch, Germany, Businessman, as «Manager Co-Investor Director».

The Board shall now be composed as follows:

\* HG Directors:

- Mr Martin Block;

- Mr Justin von Simson;

- Mr Xavier Pauwels.

\* Manager Co-Investor Director

- Mr Paul Kraut Junior.

#### *Costs*

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at approximately thirteen thousand euros.

Nothing else being on the agenda, and nobody rising to speak, the meeting was closed.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that at the request of the appearing persons, the present deed is worded in English, followed by a French version, at the request of the same appearing persons, and in case of divergences between the English and the French texts, the English version will be preponderant.

Whereof the present notarial deed was prepared in Luxembourg, on the day mentioned at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, known to the notary by his name, first name, civil status and residence, said person appearing signed together with the notary the present deed.

#### **Suit la traduction française:**

L'an deux mille six, le quatorze décembre.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Mersch, Grand-Duché de Luxembourg, soussigné.

S'est réunie une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de SCHLEICH LUXEMBOURG S.A., une société anonyme de droit luxembourgeois, (ci-après «La Société») régie par les lois du Grand-Duché du Luxembourg ayant son siège social au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg constituée par un acte du notaire luxembourgeois Henri Hellinckx, prémentionné, du 16 novembre 2006, non encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le «Mémorial C»).

L'assemblée est présidée par Patrick Van Hees, juriste à Mersch, Grand-Duché de Luxembourg, qui désigne comme secrétaire Madame Annick Braquet, juriste à Mersch, qui est également désignée comme scrutateur par l'assemblée générale.

Le bureau de l'assemblée étant ainsi constitué, le président déclare et prie le notaire d'acter que:

I. - L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

#### *Ordre du jour:*

1) Reclassification des actions existantes en actions de classe A (les «Actions de Classe A») et création d'actions de Classe B (les «Actions de Classe B»), d'actions de Classe C (les «Actions de Classe C») et d'actions de classe D (les «Actions de Classe D»);

2) Augmentation du capital de la Société d'un montant de soixante-trois mille euros (EUR 63.000,-) pour le porter de son montant actuel de trente-deux mille euros (EUR 32.000,-) à quatre-vingt-quinze mille euros (EUR 95.000,-) par la création et l'émission de quatre mille quatre cent (4.400) nouvelles actions de Classe A ayant une valeur nominale d'un euro et vingt-cinq centimes chacune (EUR 1,25), de huit mille (8.000) nouvelles actions de Classe B ayant une valeur nominale d'un euro et vingt-cinq centimes chacune (EUR 1,25) avec une prime d'émission de soixante et un euros et vingt-cinq centimes (EUR 61,25) par nouvelle action de Classe B, soit une prime d'émission d'un montant total de quatre cent quatre-vingt-dix mille euros (EUR 490.000,-), de trente mille (30.000) nouvelles Actions de Classe C ayant une valeur nominale d'un euro et vingt-cinq centimes (EUR 1,25) chacune et de huit mille (8.000) nouvelles Actions de Classe D ayant une valeur d'un euro et vingt-cinq centimes (EUR 1,25) chacune avec une prime d'émission de soixante et un euros et vingt-cinq centimes (EUR 61,25) par nouvelle Action de Classe D soit une prime d'émission d'un montant total de quatre cent quatre-vingt-dix mille euros (EUR 490.000,-);

3) Modification de l'article 5 des statuts de la Société;

4) Approbation et détermination du capital social autorisé;

5) Refonte totale des statuts de la Société, sans modifier son objet social;

6) Reclassification des administrateurs actuels de la Société et nomination de nouveaux administrateurs;

7) Divers.

II. - Que les actionnaires présents ou représentés, le mandataire de l'actionnaire représenté et le nombre des actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence; cette liste de présence, signée par les actionnaires, le mandataire du comparant et par le bureau de l'assemblée, restera annexée au présent acte pour être enregistrée avec celui-ci. Les procurations de l'actionnaire représenté, une fois signées ne varietur par les comparants resteront également annexées au présent acte.

III. - Que la totalité du capital social est présent ou représenté à cette assemblée et tous les actionnaires présents ou représentés déclarant avoir été préalablement informés de l'ordre du jour, les formalités de convocation n'étaient pas nécessaires.

IV. - Que la présente assemblée, représentant l'intégralité du capital social est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur tous les points portés à l'ordre du jour.

Après approbation des précédents, l'assemblée a adopté unanimement les résolutions suivantes:

#### *Première résolution*

L'Actionnaire Unique décide de convertir les vingt-cinq mille six cents (25.600) actions ordinaires nominatives, ayant une valeur nominale d'un euro vingt-cinq centimes (EUR 1,25) chacune en vingt-cinq mille six cents (25.600) actions ordinaires nominatives de Classe A (les «Actions de Classe A»).

Par ailleurs, l'actionnaire unique décide de créer de nouvelles classes d'actions nominatives comme suit:

- actions nominatives de Classe B, ayant une valeur nominale d'un euro vingt-cinq centimes (EUR 1,25) chacune (les «Actions de Classe B»);

- actions nominatives de Classe C, ayant une valeur nominale d'un euro vingt-cinq centimes (EUR 1,25) chacune (les «Actions de Classe C»);

- actions nominatives de Classe D, ayant une valeur nominale d'un euro vingt-cinq centimes (EUR 1,25) chacune (les «Actions de Classe D» ensemble avec les Actions de Classe A, les Actions de Classe B et les Actions de Classe C les «Actions»).

#### *Deuxième résolution*

L'Actionnaire Unique décide d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de soixante-trois mille euros (EUR 63.000,-), afin de porter le capital social de la Société de son montant actuel de trente-deux mille euros (EUR 32.000,-) à quatre-vingt-quinze mille euros (EUR 95.000,-), par la création et l'émission de quatre mille quatre cents (4.400) nouvelles Actions de Classe A, ayant une valeur nominale d'un euro et vingt-cinq centimes (EUR 1,25) chacune, de huit mille (8.000) nouvelles Actions de Classe B ayant une valeur nominale d'un euro et vingt-cinq centimes (EUR 1,25) chacune avec une prime d'émission de soixante et un euros et vingt-cinq centimes (EUR 61,25) par nouvelle Action de Classe B soit une prime d'émission d'un montant total de quatre cent quatre-vingt-dix mille euros (EUR 490.000,-), de trente mille (30.000) nouvelles actions de Classe C ayant une valeur nominale d'un euro et vingt-cinq centimes (EUR 1,25) chacune et de huit mille (8.000) nouvelles actions de Catégorie D ayant une valeur nominale d'un euro et vingt-cinq centimes (EUR 1,25) chacune avec une prime d'émission de soixante et un euros et vingt-cinq centimes (EUR 61,25) par nouvelle Action de Classe D soit une prime d'émission d'un montant total de quatre cent quatre-vingt-dix mille euros (EUR 490.000,-).

#### *Souscription et paiement des Nouvelles Actions*

##### 1) Apport en numéraire

L'émission par la Société de nouvelles Actions de Classes A et les nouvelles Actions de Classe C dans le cadre de l'augmentation de capital prémentionnée se fera par un apport en numéraire fait par HgCapital 5 (NOMINEES) Ltd, une «limited liability company» régie par le droit anglais, ayant son siège social au 3rd Floor Minerva House, 3-5, Montague Close, London SE1 9BB, Royaume-Uni, ici représentée par Paatrick Van Hees, pré-nommé, en vertu d'une procuration sous seing privé du 11 décembre 2006, qui, après avoir déclaré que son mandant a pris pleine connaissance des Statuts, déclare souscrire au nom de son mandant à la propriété des nouvelles Actions suivantes, qui ont été entièrement libérées par un apport en numéraire:

- quatre mille quatre cents (4.400) nouvelles Actions de Classe A ayant une valeur nominale d'un euro et vingt-cinq cents (EUR 1,25) chacune, pour un montant total de cinq mille cinq cents euros (EUR 5.500,-); et

- trente mille (30.000) nouvelles Actions de Classe C ayant une valeur nominale d'un euro et vingt-cinq cents (EUR 1,25) chacune, pour un montant total de trente-sept mille cinq cents euros (EUR 37.500,-).

Un certificat de blocage certifiant que le montant de quarante-trois mille euros (EUR 43.000,-) a été crédité sur le compte bancaire de la Société est attaché aux présentes résolutions.

##### 2) Apport en nature

#### *Description de l'apport*

L'émission par la Société des nouvelles Actions de Classe B et des nouvelles Actions de Classe D dans le cadre de l'augmentation de capital prémentionnée sera réalisée par un apport en nature par M. Paul Kraut Junior demeurant à Keplerstrasse 22, 73432 Aalen, Allemagne, consistant pour partie en une créance existant en vertu d'un share purchase agreement conclu le 17 novembre 2006 entre parmi d'autres M. Paul Kraut Junior en qualité de vendeur et RHEINSEE EINHUNDERTNEUNUNDSECHZIGSTE VERMÖGENSVERWALTUNGS GmbH en qualité d'acheteur, en l'occurrence d'un million d'euros (EUR 1.000.000,-) (la «Créance Apportée»).

La Créance Apportée est estimée à un million d'euros (EUR 1.000.000,-).

#### *Déclaration de souscription et de paiement*

M. Paul Kraut Junior, ici représenté par Patrick Van Hees, pré-nommé, en vertu d'une procuration sous seing privé du 29 novembre 2006, qui, après avoir affirmé que son mandant a eu pleine connaissance des Statuts déclare souscrire au nom de son mandant à la propriété des nouvelles actions suivantes et les avoir payées intégralement par l'apport de la Créance Apportée.

- huit mille (8.000) nouvelles Actions de Classe B ayant une valeur nominale d'un euro vingt-cinq centimes (EUR 1,25) chacune pour un montant total de dix mille euros (EUR 10.000,-) intégralement libéré avec une prime d'émission de soixante et un euros et vingt-cinq cents (EUR 61,25) par nouvelle Action de Classe B soit une prime d'émission d'un montant total de quatre cent quatre-vingt-dix mille euros (EUR 490.000,-), et

- huit mille (8.000) nouvelles Actions de Classe D ayant une valeur nominale d'un euro vingt-cinq centimes (EUR 1,25) chacune pour un montant total de dix mille euros (EUR 10.000,-) intégralement libéré avec une prime d'émission de soixante et un euros et vingt-cinq centimes (EUR 61,25) par nouvelle Action de Classe D soit une prime d'émission d'un montant total de quatre cent quatre-vingt-dix mille euros (EUR 490.000,-).

#### *Mise en place effective de la contribution*

M. Paul Kraut Junior, prénommé, ici représenté tel que mentionné ci-dessus, déclare que:

- il a le pouvoir d'apporter la Créance Apportée à la Société;



- Il n'existe aucun autre droit de préemption ou tous autres droits en vertu desquels toute personne pourrait être habilitée à demander que la Créance Apportée à la Société lui soit apportée;
- l'apport de la Créance Apportée sera effectif à partir de la date de l'acte notarié édictant l'augmentation du capital social de la Société par la création et l'émission des Nouvelles Actions de Catégorie B et de Catégorie D; et
- toutes autres formalités devront être exécutées au Grand-Duché du Luxembourg et en Allemagne afin de formaliser le transfert de la Créance Apportée à la Société et pour la rendre effective partout et à l'égard de tous tiers.

#### *Evaluation de la Créance Apportée par un réviseur*

L'Actionnaire Unique reconnaît que conformément à l'article 26-1 et 26-2 de la loi luxembourgeoise du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée, un rapport d'un réviseur indépendant, MAS S.à r.l., ayant son siège social au 1, rue des Glacis, BP 294, L-2012 Luxembourg, a été établi afin de déterminer l'existence et la valeur de la Créance Apportée, lequel rapport est attaché au présent acte. La conclusion du rapport est la suivante:

«Based on the verification procedures applied as described above, we are of the opinion that the value of the Contribution is at least equal to the consideration to be paid by the Company. We have no further comment to make on the value of the Contribution.»

Suite à l'augmentation de capital sus-mentionnée, le nouvel actionnaire de la Société prend part à l'assemblée et participe au vote sur les points 3 à 6 de l'ordre du jour, et partant, participe à la prise des décisions suivantes.

#### *Troisième résolution*

L'assemblée générale des actionnaires décide de modifier l'article 5 des Statuts, afin de refléter les décisions prises ci-dessus, lequel article aura par conséquent la teneur suivante:

« **Art. 5.** Le capital social souscrit est fixé à quatre-vingt-quinze mille euros (EUR 95.000,-) divisé en:

- trente mille (30.000) Actions nominatives de Classe A (les «Actions de Classe A») ayant une valeur d'un euro et vingt-cinq centimes (EUR 1,25 ) chacune intégralement libérées (à 100%);
- huit mille (8.000) Actions nominatives de Classe B (les «Actions de Classe B») ayant une valeur d'un euro et vingt-cinq centimes (EUR 1,25 ) chacune intégralement libérées (à 100%);
- trente mille (30.000) Actions nominatives de Classe C (les «Actions de Classe C») ayant une valeur d'un euro et vingt-cinq centimes (EUR 1,25 ) chacune intégralement libérées (à 100%);
- huit mille (8.000) Actions nominatives de Classe D (les «Actions de Classe D») ayant une valeur d'un euro et vingt-cinq centimes (EUR 1,25 ) chacune intégralement libérées (à 100%).

Les Actions de Classe A, les Actions de Classe B, les Actions de Classe C et les Actions de Classe D sont ensemble désignées comme les «Actions».

Les détenteurs des Actions sont désignés ci-après comme les «Actionnaires».)

#### *Quatrième résolution*

L'assemblée générale des actionnaires décide d'autoriser le conseil d'administration de la Société (le «Conseil d'Administration») à augmenter le capital social d'un montant supplémentaire d'un million d'euros (EUR 1.000.000,-) à l'initiative du Conseil d'Administration, avec ou sans prime d'émission, en conformité avec les termes précisés ci-dessous dans les Statuts reformulés, créant ainsi un capital social autorisé, lequel inclut le capital social émi (le «Capital Social Autorisé»), étant entendu que, entre autre, l'autorisation expirera cinq années après la date de publication du présent acte notarié, mais qu'à la fin d'une telle période une nouvelle période d'autorisation pourra être approuvée par une décision de l'assemblée générale des actionnaires.

En rapport avec le Capital Social Autorisé, les actionnaires reconnaissent avoir reçu et revu le rapport du Conseil d'Administration concernant le motif d'autoriser le Conseil d'Administration à abandonner le droit préférentiel de souscription des Actionnaires existants.

#### *Cinquième résolution*

Suite aux précédentes résolutions, l'assemblée générale des actionnaires décide de modifier intégralement et de refondre les Statuts, sans modifier l'objet social de la Société, lesquels auront la teneur suivante:

### **Chapitre I<sup>er</sup> .- Dénomination, Siège, Objet, Durée**

#### **1. Forme, dénomination.**

1.1 La Société est une société anonyme luxembourgeoise régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg (et en particulier, la loi modifiée du 10 Août 1915 sur les sociétés commerciales (la «Loi de 1915») et par les présents statuts (les «Statuts»).

1.2 La Société adopte la dénomination SCHLEICH LUXEMBOURG S.A.

#### **2. Siège social.**

2.1 Le siège social de la Société est établi dans la ville de Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg).

2.2 Il peut être transféré vers toute autre commune à l'intérieur du Grand-Duché de Luxembourg au moyen d'une résolution de l'Actionnaire unique ou en cas de pluralité d'Actionnaires au moyen d'une résolution de l'assemblée générale de ses Actionnaires délibérant selon la manière prévue pour la modification des Statuts.

2.3 Le Conseil d'Administration de la Société est autorisé à changer l'adresse de la Société à l'intérieur de la commune du siège social statutaire.

2.4 Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication de ce siège avec l'étranger se produisent ou sont imminents, le siège social peut être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales, sans que toutefois cette mesure puisse avoir d'effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert, conservera la nationalité luxembourgeoise. Pareille décision de transfert du siège social sera prise par le Conseil d'Administration.

### 3. Objet.

3.1 La Société a pour objet l'acquisition et la détention de tous intérêts, directement ou indirectement, sous toute forme que ce soit, dans toutes autres entités, luxembourgeoises ou étrangères, par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat, de négociation ou de toute autre manière, ou par voie d'instruments financiers de dettes, sous quelle que forme que ce soit, ainsi que leur administration, leur développement et leur gestion.

3.2 La Société pourra effectuer des investissements immobiliers, soit directement, soit par l'intermédiaire de détention, directe ou indirecte, de participations dans des filiales de la Société détenant ces investissements.

3.3 La Société pourra également apporter toute assistance, que ce soit sous forme de prêts, d'octroi de garanties ou autrement, à ses filiales ou aux sociétés dans lesquelles elle a un intérêt direct ou indirect, sans que celui-ci soit substantiel, ou à toutes sociétés, qui seraient Actionnaires, directs ou indirects, de la Société, ou encore à toutes sociétés appartenant au même groupe que la Société (ci-après reprises comme les «Sociétés Apparentées»), étant entendu que la Société ne conclura de transactions qui auraient pour conséquence de l'engager dans toute activité considérée comme une activité réglementée du secteur financier. A titre accessoire de cette assistance financière, la Société pourra également apporter à ses Sociétés Apparentées toute assistance administrative ou commerciale.

3.4 La Société pourra, en particulier, être engagé dans les opérations suivantes, étant entendu que la Société ne conclura de transactions qui auraient pour conséquence de l'engager dans toute activité considérée comme une activité réglementée du secteur financier:

3.4.1 contracter des emprunts sous toute forme ou obtenir toutes formes de moyens de crédit et réunir des fonds, notamment, par l'émission de titres, d'obligations, de billets à ordre, certificats et autres instruments de dette ou titres de dette, convertibles ou non, ou utiliser des instruments financiers dérivés ou autres;

3.4.2 avancer, prêter, déposer des fonds ou donner crédit à ou avec ou de souscrire à ou acquérir tous instruments de dette, avec ou sans garantie, émis par une entité luxembourgeoise ou étrangère, pouvant être considérée comme performante;

3.4.3 accorder toutes garanties, fournir tous gages ou toutes autres formes de sûreté, que ce soit par engagement personnel ou par hypothèque ou charge sur tout ou partie des avoirs (présents ou futurs), ou par l'une et l'autre de ces méthodes, pour l'exécution de tous contrats ou obligations de la Société ou de Sociétés Apparentées dans les limites autorisées par une quelconque disposition légale applicable; et

3.4.4 conclure des contrats et notamment, sans que cette liste soit limitative, des contrats d'association, des contrats de garantie, des accords de distribution, des contrats de gestion, des contrats de conseils, des contrats d'administration et autres contrats de services, des contrats de vente, des contrats d'échange d'intérêt et/ou de cours, et autres contrats financiers dérivés en relation en relation avec son objet.

3.5 Outre ce qui précède, la Société peut réaliser toutes opérations légales, commerciales, techniques ou financières et en général toutes opérations nécessaires ou utiles à l'accomplissement de son objet social ou en relation directe ou indirecte avec tous les secteurs prédécrits, de manière à faciliter l'accomplissement de celui-ci, sans vouloir bénéficier du régime fiscal particulier organisé par la loi du 31 juillet 1929 sur les sociétés de participation financières.

4. **Durée.** La Société est constituée pour une durée indéterminée.

## Chapitre II.- Capital

5. **Capital social.** Le capital souscrit est fixé à quatre-vingt-quinze mille euros (95.000,- EUR) divisé en:

- trente mille (30.000) actions nominatives de classe A (les «Actions de Classe A») d'une valeur nominale d'un euro et vingt-cinq centimes (1,25 EUR) chacune, entièrement libérée (à raison de 100%);

- huit mille (8.000) actions nominatives de classe B (les «Actions de Classe B») d'une valeur nominale d'un euro et vingt-cinq centimes (1,25 EUR) chacune, entièrement libérée (à raison de 100%);

- trente mille (30.000) actions nominatives de classe C (les «Actions de Classe C») d'une valeur nominale d'un euro et vingt-cinq centimes (1,25 EUR) chacune, entièrement libérée (à raison de 100%);

- huit mille (8.000) actions nominatives de classe D (les «Actions de Classe D») d'une valeur nominale d'un euro et vingt-cinq centimes (1,25 EUR) chacune, entièrement libérée (à raison de 100%).

Les Actions de Classe A, les Actions de Classe B, les Actions de Classe C et les Actions de Classe D sont ensemble désignées comme les «Actions».

Les détenteurs des Actions sont désignés comme les «Actionnaires».

**6. Nature des actions.** Les actions sont, en principe, nominatives, ou au porteur à la demande des Actionnaires et dans le respect des conditions légales.

**7. Versements.** Les versements à effectuer sur les Actions non entièrement libérées lors de leur souscription pourront se faire aux dates et aux conditions que le Conseil d'Administration déterminera dans ces cas. Tout versement appelé s'impute à parts égales sur l'ensemble des Actions qui ne sont pas entièrement libérées.

#### **8. Modification du capital.**

8.1 Le capital souscrit de la Société peut être augmenté ou réduit par décisions de l'assemblée générale des Actionnaires statuant comme en matière de modification des Statuts.

8.2 La totalité du capital non-émis mais autorisé de la Société est fixé à un million d'euros (1.000.000,- EUR) et fait l'objet de limites spécifiques et des conditions spécifiées ci-dessous.

8.3 Le capital autorisé et le capital social souscrit de la Société peut être augmenté ou réduit par décisions de l'assemblée générale des Actionnaires statuant comme en matière de modification des Statuts.

8.4 Dans les limites du capital autorisé précisé à l'article 8.2, le capital peut être augmenté d'un montant supplémentaire d'un million d'euros (1.000.000,- EUR) à l'initiative du Conseil d'Administration, avec ou sans prime d'émission, en conformité avec les conditions décrites ci-dessous en créant et en émettant de nouvelles Actions, étant entendu que:

8.4.1 l'autorisation expirera cinq années après la date de publication de l'assemblée générale extraordinaire relative à la refonte des statuts du 14 décembre 2006, mais à la fin de cette période, une nouvelle période d'autorisation pourra être approuvée par une décision de l'assemblée générale des Actionnaires;

8.4.2 le Conseil d'Administration est autorisé à émettre de nouvelles Actions à sa discrétion, de temps à autre en une ou plusieurs étapes, comme il pourra en juger utile;

8.4.3 le Conseil d'Administration peut renoncer au droit préférentiel des Actionnaires actuels de la Société de souscrire à de nouvelles Actions créées en vertu de l'article 8.4.

8.5 Le Conseil d'Administration est autorisé à faire tout ce qui est nécessaire pour modifier l'article 5 afin d'enregistrer la modification du capital social suivant une augmentation conformément à l'article 8.4; le Conseil d'Administration est habilité à prendre ou à autoriser les mesures requises pour l'exécution et la publication d'une telle modification en conformité à la Loi. De plus, le Conseil d'Administration peut déléguer à n'importe quel Administrateur ou autre dirigeant de la Société dûment habilité, ou à toute autre personne dûment autorisée, la mission d'accepter des souscriptions et de recevoir des paiements pour des Actions représentant une partie, ou la totalité de tels montants de capital augmentés.

8.6 Une telle augmentation du capital social décidée par le Conseil d'Administration dans les limites du capital social autorisé pourra faire l'objet d'une souscription, et les Actions pourront être émises avec ou sans prime d'émission et libérées par un apport en nature ou en numéraire ou par conversion des créances en capital de toute autre manière que le Conseil d'Administration pourra déterminer.

8.7 Conformément aux pouvoirs accordés au Conseil d'Administration en vertu de l'article concernant le Capital Social autorisé au paragraphe 4 de cet article 8, les Actions non-encore émises devront être émises à un tel prix, à de telles conditions, et à de tels moments que l'assemblée générale des Actionnaires déterminera, étant entendu que les Actions ne devront pas être émises à un montant inférieur à la valeur nominale. Si le montant à payer à la Société pour des Actions nouvellement émises excède la valeur nominale de ces Actions, le montant excédant la valeur nominale sera considéré comme une prime d'émission pour les Actions dans les comptes de la Société.

8.8 La Société peut procéder au rachat de ses propres actions sous les conditions prévues par la loi.

#### **9. Cession d'actions.**

9.1 Toute Action détenue par les Actionnaires Hg peut être librement cédée à toute personne.

9.2 Sauf pour les cessions autorisées dont il est question à l'article 9.3 («Cessions autorisées d'Administrateurs Actionnaires»), un Actionnaire (mais pas l'Actionnaire Hg) (ci-après un «Actionnaire Manager») ne devra pas céder d'Actions ou des intérêts dans des Actions sauf si, et pas avant d'avoir obtenu le consentement écrit préalable du Hg Manager.

9.3 Les cessions suivantes sont des Cessions autorisées d'Administrateurs Actionnaires:

9.3.1 cessions conformes à l'article 10 (Drag Along);

9.3.2 cessions conformes à l'article 11 (Tag Along);

9.3.3 toute cession d'Actions par un Actionnaire Manager (i) à son conjoint à condition que ce conjoint détienne les Actions en qualité de personne désignée pour l'Actionnaire Manager, (ii) à un «partnership» ou à une autre entité contrôlée directement ou indirectement par l'Actionnaire Manager ou son conjoint ou enfant majeur de telle sorte que dans le cas d'une cession d'Actions à une société de trust familiale l'Actionnaire Manager devra être habilité à représenter une telle société;

9.3.4 tout autre transfert qui est permis sous le Pacte d'Actionnaires.

9.4 Un Actionnaire Manager ne doit pas créer, s'engager à créer, permettre que ne soit créée ou que ne subsiste toute charge, hypothèque, gage, ou tout autre contrat ou accord ayant pour effet de conférer une sûreté sur ses Actions sans le consentement écrit préalable du Hg Manager.

9.5 Avec l'exception qui pourra figurer dans le Pacte d'Actionnaires, concernant toute cession d'Actions par un Actionnaire Manager, l'Actionnaire Manager doit également céder tout instrument de dette qu'il détient à l'encontre de la Société au cessionnaire des Actions afin que la proportion de l'investissement par un tel Actionnaire Manager en Actions par rapport à l'investissement en instrument(s) de dette qu'il détient à l'égard de la Société immédiatement avant la cession des Actions soit la même après une telle cession.

## 10. Droit Drag-Along.

10.1 Si l'Actionnaire Hg souhaite céder toutes ou certaines de ses Actions et/ou instruments de dette qu'il détient à l'égard de la Société à un quelconque tiers de bonne foi («Acheteur Drag-Along»), alors l'Actionnaire Hg pourra exiger que tous les autres Actionnaires («Actionnaires Drag-Along») vendent une proportion de l'instrument de dette qu'ils détiennent à l'égard de la Société («Titres Accessoires») égale à la Proportion Hg (telle que définie à l'article 10.2.6. plus bas) aux mêmes conditions («Droit Drag-Along») et une proportion de leurs Actions calculée comme suit:

10.1.1 Les Droits Drag-Along des Actionnaires Hg devront uniquement être exercés pour des Actions de Classe B détenues par les Actionnaires Manager dans la mesure où l'Actionnaire Hg souhaite vendre des Actions de Classe A. La proportion des Actions de Classe B détenue par un Actionnaire Manager et qui seront sujettes au Droit Drag-Along de l'Actionnaire Hg doivent être égales à la proportion d'Actions de Classe A détenue par l'Actionnaire Hg qu'il souhaite céder («Proportion Hg d'Actions de Classe A»); et

10.1.2 Le Droit Drag-Along de l'Actionnaire Hg doit uniquement être exercé pour des Actions de Classe D détenues par l'Actionnaire Manager dans la mesure où l'Actionnaire Hg souhaite vendre des Actions de Classe C. La proportion des Actions de Classe D détenues par un Actionnaire Manager et qui seront sujettes au Droit Drag-Along de l'Actionnaire Hg doit être égale à la proportion d'Actions de Classe C détenue par l'Actionnaire Hg qu'il souhaite céder («Proportion Hg d'Actions de Classe C»).

10.2 Pour exercer son Droit Drag-Along, l'Hg Manager doit envoyer à chaque autre Actionnaire un avis écrit (un «Avis Drag-Along») mentionnant:

10.2.1 le nom et l'adresse de l'Acheteur Drag-Along;

10.2.2 le prix d'achat proposé par Action;

10.2.3 le prix d'achat proposé par instrument de dette à l'égard de la Société;

10.2.4 les conditions du paiement;

10.2.5 toutes autres conditions pertinentes de l'offre de l'Acheteur Drag-Along; et

10.2.6 le nombre d'Actions de Classe A et/ou de Classe C que l'Actionnaire Hg souhaite céder, la proportion que représente ces Actions par rapport à la totalité des Actions détenues par les Actionnaires Hg (la «Proportion Hg»), la Proportion Hg d'Actions de Classe A et la Proportion Hg d'Actions de Classe B.

10.3 Dans les 20 Jours Ouvrables qui suivent la réception de l'Avis Drag-Along (ou à une date précisée dans l'Avis Drag-Along d'un maximum de 30 Jours Ouvrables suivant la réception de l'Avis Drag-Along), chaque Actionnaire Drag-Along doit vendre ses Titres Accessoires à l'acquéreur Drag-Along aux conditions énoncées dans l'Avis Drag-Along.

10.4 Si la cession n'a pas lieu dans les 30 Jours Ouvrables de la réception de l'Avis Drag-Along, du fait, ou en raison d'une omission de l'Acquéreur Drag-Along ou de l'Actionnaire Hg, alors chaque Actionnaire Drag-Along ne sera plus obligé de vendre ses Actions et/ou tous instruments de dette qu'il détient contre la Société conformément à cet Avis Drag-Along.

## 11. Droit Tag-Along.

11.1 Si l'Actionnaire Hg souhaite céder tout ou partie de ses Actions et/ou tout instrument de dette qu'il détient à l'égard la Société à un tiers de bonne foi alors le Hg Manager notifiera par écrit aux autres Actionnaires («Actionnaires Tag-Along») afin de les informer de la cession envisagée et des conditions d'une telle cession («Avis Tag-Along»). L'article 10.2 s'appliquera par analogie pour ce qui est du contenu d'un tel Avis Tag-Along.

11.2 Dans les 20 Jours Ouvrables de la réception de l'Avis Tag Along, chaque Actionnaire Tag-Along peut faire la demande au Hg Manager par écrit qu'une proportion du ou des instrument(s) de dette qu'il détient à l'égard de la Société égale à la Proportion Hg et une proportion de ces Actions de Classe B égale à la Proportion Hg d'Actions de Classe A et une proportion de ces Actions de Classe D égale à la Proportion Hg d'Actions de Classe C («Titres Tag») puisse aussi être cédée aux mêmes conditions (le «Droit Tag-Along»).

11.3 Si un Actionnaire Tag-Along ne notifie pas le Hg Manager par écrit dans les 20 Jours Ouvrables suivant la réception de l'Avis Tag-Along de son intention de vendre les Titres Tag, il ne pourra alors plus exiger la vente de ses Titres Tag à l'acquéreur mentionnée dans l'Avis Tag-Along.

11.4 Les Articles 11.1 à 11.3 ne seront pas applicables si la Proportion Hg est inférieure à 100% et si l'Actionnaire Hg souhaite céder des Actions et/ou tous instruments de dette qu'il détient à l'égard de la Société à un autre investisseur pour des raisons de syndication, comme prévu dans le Pacte d'Actionnaires.

### Chapitre III.- Administrateurs, Conseil d'Administration, Commissaires

#### 12. Conseil d'Administration.

12.1 La Société est administrée par un conseil d'administration (le «Conseil d'Administration») pouvant être composé de cinq (5) membres au maximum (et d'au moins trois (3) membres) dont l'un au moins doit être désigné par l'assemblée générale des Actionnaires, avec le vote des Actionnaires présents ou représentés représentant une majorité simple du capital social actuellement émis, sur une liste de trois candidats proposés par l'Actionnaire Manager Co-Investor (le «Manager Co-Investor Administrateur») et parmi lesquels jusqu'à quatre (mais pas moins que deux) seront désignés par l'assemblée générale des Actionnaires, en vertu du même quorum mentionné ci-dessus, d'une liste de six candidats présentée par l'Actionnaire Hg (les «Administrateurs Hg» ensemble avec le Manager Co-Investor Administrateur désignés comme les «Administrateurs»). Les Administrateurs sont nommés par l'assemblée générale des Actionnaires pour une période ne pouvant pas excéder six années et sont rééligibles. Au cas où un Gérant est élu sans précisions quant au terme de son mandat, il est réputé avoir été élu pour une période de six ans à partir de la date de son élection.

12.2 Une personne morale peut être membre du Conseil d'Administration ou peut être le Gérant Unique de la Société. Dans ce cas, une telle personne morale nommera un représentant permanent qui assurera ses fonctions au nom et pour le compte de la personne morale. La personne morale en question ne peut révoquer son représentant permanent qu'en nommant en même temps son successeur.

12.3 L'assemblée générale de la Société sera à tout moment libre de voter toute démission ou suspension d'un Gérant, étant entendu que (i) le droit d'un actionnaire de proposer un candidat pour nomination au Conseil d'Administration inclut le droit de proposer la démission ou la suspension du Gérant nommé conformément à l'article 12.1 des Statuts à la nomination de cet Actionnaire et (ii) les dispositions de l'Article 12.1 des Statuts doivent s'appliquer de la même manière au remplacement d'un Gérant. Ils resteront en fonction jusqu'à ce que leurs remplaçants auront été nommés.

12.4 En cas de vacance du poste d'un administrateur pour cause de décès, de démission ou autre raison, les administrateurs restants nommés de la sorte peuvent se réunir et pourvoir à son remplacement, à la majorité des votes, jusqu'à la prochaine assemblée générale des actionnaires portant ratification du remplacement effectué.

#### 13. Réunion du Conseil d'Administration.

13.1 Le Conseil d'Administration élira parmi ses Hg Managers un Président. Le premier Président peut être nommé par la première assemblée générale des Actionnaires en conformité au présent article. En cas d'empêchement du Président, il sera remplacé par l'Administrateur élu à cette fin parmi les membres présents à la réunion.

13.2 Les réunions du Conseil d'Administration sont convoquées valablement par le Président ou par deux Administrateurs (dont l'un doit être un Hg Manager) avec un avis d'au moins cinq Jours Ouvrables, (ou dans une période plus courte si le Président ou deux Administrateurs (dont l'un doit être un Hg Manager) l'acceptent par écrit et sont d'avis que l'intérêt de la Société serait susceptible d'être affecté de manière substantielle si l'affaire à transiger lors de cette réunion du Conseil d'Administration n'était pas gérée de manière urgente) et cet avis devra être accompagné par un ordre du jour spécifiant de manière raisonnablement détaillée les questions à soulever à la réunion et une copie des documents qui feront l'objet des discussions à cette réunion.

13.3 Convoquée valablement, la réunion du Conseil d'Administration pourra être tenue à toute heure qui sera déterminée par le Conseil d'Administration et en toute circonstance pas moins de dix fois par an, au lieu d'établissement principal de la Société à Luxembourg ou tout autre lieu que le Conseil d'Administration pourra déterminer.

13.4 Si tous les Administrateurs sont présents ou représentés, ils peuvent renoncer aux formalités de convocation.

13.5 Tout Gérant peut participer à toute réunion du Conseil d'Administration en nommant par écrit, par télégramme ou par fax un autre Gérant comme son représentant. Un Gérant peut également nommer un autre Gérant par téléphone pour le représenter. Cette nomination devant être confirmée ultérieurement par une lettre écrite.

13.6 Le Conseil d'Administration ne peut valablement débattre et prendre des décisions que si une majorité de ses membres est présente ou représentée, y compris au moins un Hg Manager. Si un tel quorum n'est pas atteint, une seconde réunion du Conseil d'Administration pourra être convoquée, avec les mêmes exigences de quorum, moyennant un avis de dix Jours Ouvrables.

13.7 Toutes les décisions du Conseil d'Administration requièrent une majorité simple des votants. Le président a une voix prépondérante en cas d'égalité.

13.8 L'utilisation des moyens de vidéo conférence et de conférence téléphonique permettant l'identification de chaque Administrateur participant est autorisée. Ces moyens doivent satisfaire à des caractéristiques techniques garantissant une participation effective à la réunion du conseil permettant à toutes les personnes prenant part à la réunion de s'entendre de façon continue et permettant une participation effective de ces personnes à la réunion. La participation à la réunion par ces moyens est équivalente à la participation à la réunion en personne. Une réunion tenue par de tels moyens de communication est réputée avoir été tenue au siège social de la Société. Chaque Administrateur participant est habilité à prendre part au vote par téléphone ou par visioconférence.

13.9 Des résolutions du Conseil d'Administration peuvent être prises valablement par voie circulaire si elles sont signées et approuvées par écrit par tous les Administrateurs. Cette approbation peut résulter d'un seul ou de plusieurs documents séparés transmis par fax, e-mail, télégramme ou télex. Ces décisions auront le même effet et la même validité que des décisions votées lors d'une réunion du Conseil d'Administration, dûment convoquée.

13.10 Les votes pourront également être exprimés par fax, e-mail ou par téléphone, à condition, dans cette dernière hypothèse, que le vote soit confirmé par écrit.

13.11 Les procès-verbaux des réunions du Conseil d'Administration sont signés par le Président du Conseil d'Administration et par deux Administrateurs. Des extraits seront certifiés par le Président du Conseil d'Administration ou par deux Administrateurs.

#### **14. Pouvoirs généraux du Conseil d'Administration.**

14.1 Le Conseil d'Administration est investi des pouvoirs les plus larges de passer tous actes d'administration et de disposition dans l'intérêt de la Société. Tous pouvoirs que la Loi ne réserve pas expressément à l'assemblée générale des Actionnaires sont de la compétence du Conseil d'Administration.

14.2 Tout Administrateur qui a un intérêt opposé à celui de la Société, dans une opération soumise à l'approbation du Conseil d'Administration, est tenu d'en prévenir le conseil et de faire mentionner cette déclaration dans le procès-verbal de la séance. Il ne peut prendre part à cette délibération. Lors de la prochaine assemblée générale, avant tout vote sur d'autres résolutions, il est spécialement rendu compte des opérations dans lesquelles un des Administrateurs aurait eu un intérêt opposé à celui de la Société.

14.3 En cas d'un Actionnaire unique, il est seulement fait mention dans un procès-verbal des opérations intervenues entre la Société et son Administrateur ayant un intérêt opposé à celui de la Société. Les dispositions des alinéas qui précèdent ne sont pas applicables lorsque les décisions du Conseil d'Administration ou de l'Administrateur Unique concernent des opérations courantes et conclues dans des conditions normales.

#### **15. Délégation de pouvoirs.**

15.1 Le Conseil d'Administration pourra déléguer ses pouvoirs relatifs à la gestion journalière des affaires de la Société et à la représentation de la Société pour la conduite journalière des affaires, à un ou plusieurs membres du Conseil d'Administration, Administrateurs, autres agents, associés ou non, agissant à de telles conditions et avec tels pouvoirs que le Conseil déterminera.

15.2 Le Conseil d'Administration pourra également conférer tous pouvoirs et mandats spéciaux à toutes personnes qui n'ont pas besoin d'être Administrateurs, nommer et révoquer tous fondés de pouvoirs et employés, et fixer leurs émoluments.

**16. Représentation de la société.** Vis-à-vis des tiers, la Société est valablement engagée par les signatures conjointes de deux Administrateurs (dont l'un doit être un Hg Manager) ou par la signature individuelle de toute personne à qui le pouvoir aura été délégué par le Conseil d'Administration mais seulement dans la limite d'un tel pouvoir.

#### **17. Commissaire aux comptes.**

17.1 La Société est surveillée par un ou plusieurs commissaires aux comptes.

17.2 L'assemblée générale des Actionnaires désigne le(s) commissaire(s) et détermine leur nombre, leur rémunération et la durée de leurs fonctions. Leur nomination ne pourra toutefois excéder six années. Les commissaires élus sans indication de la durée de leur mandat, seront réputés avoir été élus pour un terme de six ans.

Les Commissaires aux comptes sont rééligibles.

### **Chapitre IV.- Assemblée générale des actionnaires**

#### **18. Pouvoirs de l'actionnaire unique / Assemblée générale des actionnaires.**

18.1 La Société peut avoir un Actionnaire unique lors de sa constitution, ainsi que par la réunion de toutes ses Actions en une seule main. Le décès ou la dissolution de l'Actionnaire unique n'entraîne pas la dissolution de la Société.

18.2 S'il y a seulement un Actionnaire, l'Actionnaire unique assure tous les pouvoirs conférés à l'assemblée générale des actionnaires et prend les décisions par écrit.

18.3 En cas de pluralité d'Actionnaires, l'assemblée générale des actionnaires représente tous les actionnaires de la Société. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour ordonner, exécuter ou ratifier tous les actes relatifs à l'activité de la Société.

18.4 Toute assemblée générale sera convoquée par le Conseil d'Administration par notification écrite en conformité avec la Loi. L'assemblée sera convoquée à la demande des Actionnaires représentant au moins dix pour cent (10%) du capital de la Société. Lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés et s'ils déclarent avoir pris connaissance de l'ordre du jour de l'assemblée, ils pourront renoncer aux formalités préalables de convocation ou de publication. Les actionnaires représentant au moins vingt-cinq pour cent (25%) du capital de la Société peuvent demander l'ajout d'un ou de plusieurs points sur l'ordre du jour de toute assemblée générale des Actionnaires. Une telle demande doit être adressée au siège social de la Société par courrier recommandé au moins cinq (5) jours avant la date de l'assemblée.

18.5 Tout Actionnaire peut voter au moyen d'un formulaire envoyé par poste ou par fax au siège social de la Société ou à l'adresse mentionnée dans la convocation. Les actionnaires ne peuvent utiliser que les formulaires mis à la disposition par la Société, qui mentionnent au moins le lieu, la date et l'heure de l'assemblée, les propositions soumises à la décision de l'assemblée, ainsi que, pour chaque proposition, trois cases permettant à l'Actionnaire de voter pour, contre ou de s'abstenir du vote sur chaque proposition en cochant la case adéquate. Les formulaires qui ne contiennent ni un vote

pour, ni un vote contre la résolution, ni une abstention, seront nuls. La Société ne prendra en compte que les formulaires reçus trois (3) jours avant la réunion de l'assemblée générale.

18.6 Un Actionnaire peut être représenté à l'assemblée générale des Actionnaires en nommant par écrit (ou par fax ou par e-mail ou par tout moyen similaire) un mandataire qui ne doit pas être un Actionnaire et est par conséquent autorisé à voter par procuration.

18.7 Les Actionnaires sont autorisés à participer à une assemblée générale des actionnaires par visioconférence ou par des moyens de télécommunications permettant leur identification et sont considérés comme présent, pour les conditions de quorum et de majorité. Ces moyens doivent satisfaire à des caractéristiques techniques garantissant une participation effective à l'assemblée dont les délibérations sont retransmises de façon continue.

18.8 Sauf dans les cas déterminés par la loi ou les Statuts, les décisions prises par l'assemblée ordinaire des actionnaires sont adoptées à la majorité simple des voix, quelle que soit la portion du capital représentée.

18.9 Lorsque la société a un Actionnaire unique, ses décisions sont des résolutions écrites.

18.10 Une assemblée générale extraordinaire des actionnaires convoquée aux fins de modifier une disposition des Statuts ne pourra valablement délibérer que si au moins la moitié du capital est présente ou représentée et que l'ordre du jour indique les modifications statutaires proposées. Si la première de ces conditions n'est pas remplie, une seconde assemblée peut être convoquée, dans les formes prévues par les Statuts ou par la loi. Cette convocation reproduit l'ordre du jour, en indiquant la date et le résultat de la précédente assemblée. La seconde assemblée délibère valablement, quelle que soit la proportion du capital représenté. Dans les deux assemblées, les résolutions, pour être valables, doivent être adoptées par une majorité de deux tiers des Actionnaires présents ou représentés.

18.11 Cependant, la nationalité de la Société ne peut être changée et l'augmentation ou la réduction des engagements des actionnaires ne peuvent être décidés qu'avec l'accord unanime des actionnaires et sous réserve du respect de toute autre disposition légale.

**19. Lieu et date de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires.** L'assemblée générale annuelle des Actionnaires se réunit chaque année dans la ville de Luxembourg, au lieu indiqué dans les convocations, le dernier jeudi du mois de juin à 11.00 heures, et pour la première fois en juin 2007. Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée se réunira le premier jour ouvrable suivant.

**20. D'autres assemblées générales des actionnaires.** Tout Administrateur ou le commissaire peut convoquer d'autres assemblées générales. Elles doivent être convoquées sur la demande d'Actionnaires représentant dix pour cent du capital social.

**21. Votes.** Chaque Action donne droit à une voix. Un Actionnaire peut se faire représenter à toute assemblée générale des Actionnaires, y compris l'assemblée générale annuelle des Actionnaires, par une autre personne désignée par écrit ou par télégramme, télex ou téléfax.

## **Chapitre V.- Année sociale, Répartition des bénéfices**

### **22. Année sociale.**

22.1 L'année sociale commence le premier janvier et finit le dernier jour de décembre de chaque année, sauf pour la première année sociale qui commence au jour de la constitution de la Société et qui se termine au 31 décembre 2006.

22.2 Le Conseil d'Administration établit le bilan et le compte de profits et pertes. Il remet les pièces avec un rapport sur les opérations de la Société, un mois au moins avant l'assemblée générale ordinaire des Actionnaires, aux commissaires qui commenteront ces documents dans leur rapport.

### **23. Répartition des bénéfices.**

23.1 Chaque année, cinq pour cent au moins des bénéfices nets sont prélevés pour la constitution de la réserve légale. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque et aussi longtemps que la réserve aura atteint dix pour cent du capital social.

23.2 Après dotation à la réserve légale, l'assemblée générale des Actionnaires décide de la répartition et de la distribution du solde des bénéfices nets.

23.3 Le Conseil d'Administration est autorisé à verser des acomptes sur dividendes en se conformant aux conditions prescrites par la loi.

23.4 Au cas où une prime d'émission aura été payée par un Actionnaire lors de l'émission d'Actions, cette prime d'émission sera conservée dans un compte de prime d'émission spécifique. L'assemblée générale des Actionnaires peut décider de distribuer la prime d'émission aussi longtemps que celle-ci est disponible. Dans un tel cas ou au cas de liquidation de la Société, le montant sera uniquement distribué aux Actionnaires au montant qui a été contribué à la prime d'émission par les Actionnaires en question.

## **Chapitre VI.- Dissolution, Liquidation**

### **24. Dissolution, Liquidation.**

24.1 La Société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale des Actionnaires, délibérant dans les mêmes conditions que celles prévues pour la modification des Statuts.

24.2 Lors de la dissolution de la Société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, nommés par l'assemblée générale des Actionnaires.

### Chapitre VII.- Loi applicable

**25. Loi applicable.** Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une prévision spécifique des Statuts, il est fait référence à la Loi du 10 août 1915 sur les Sociétés Commerciales telle que modifiée.

#### 26. Définitions.

«Proportion Hg d'Actions de Classe A» a la signification attribuée sous l'article 10 de ces Statuts.

«Conseil d'Administration» a la signification attribuée sous l'article 12 de ces Statuts.

«Jour Ouvrables» signifie toute journée (autre que le samedi et le dimanche) lorsque les banques à Luxembourg aux opérations d'affaires normales.

«Actions de Classe A» a la signification attribuée sous l'article 5 de ces Statuts.

«Actions de Classe B» a la signification attribuée sous l'article 5 de ces Statuts.

«Actions de Classe C» a la signification attribuée sous l'article 5 de ces Statuts.

«Actions de Classe D» a la signification attribuée sous l'article 5 de ces Statuts.

«Proportion Hg d'Actions de Classe C» a la signification attribuée sous l'article 10 de ces Statuts.

«Administrateur» a la signification attribuée sous l'article 12 de ces Statuts.

«Acheteur Drag-Along» a la signification attribuée sous l'article 10 de ces Statuts.

«Avis Drag-Along» a la signification attribuée sous l'article 10 de ces Statuts.

«Droit Drag-Along» a la signification attribuée sous l'article 10 de ces Statuts.

«Actionnaires Drag-Along» a la signification attribuée sous l'article 10 de ces Statuts.

«Titres Accessoires» a la signification attribuée sous l'article 10 de ces Statuts.

«Groupe» signifie la Société et ses filiales (chacune une «Société du Groupe»).

«Administrateur Hg» a la signification attribuée sous l'article 12.1 de ces Statuts.

«Hg Manager» signifie Hg POOLED MANAGEMENT LIMITED, une «limited liability company» régie par les lois d'Angleterre, ayant son siège social au 3rd Floor Minerva House, 3-5, Montague Close, London SE1 9BB, United Kingdom et dont le numéro de registre est le 02055886.

«Proportion Hg» a la signification attribuée sous l'article 10 de ces Statuts.

«Actionnaire Hg» signifie HgCapital 5 (NOMINEES) Ltd, une «limited liability company» régie par les lois d'Angleterre, ayant son siège social au 3rd Floor Minerva House, 3-5, Montague Close, London SE1 9BB, United Kingdom et dont le numéro de registre est le 05650156.

«Manager Co-Investor Administrateur» a la signification attribuée sous l'article 12 de ces Statuts.

«Actionnaire Manager Co-Investor» signifie Paul Kraut Junior demeurant à Keplerstrasse 22, 73432 Aalen, Germany.

«Actionnaire Manager» a la signification attribuée sous l'article 9.2 de ces Statuts.

«Cessions autorisées d'Administrateurs Actionnaires» a la signification attribuée sous l'article 9.2 de ces Statuts.

«Pacte d'Actionnaires» signifie tout pacte d'actionnaire conclu de temps à autre par les Actionnaires.

«Actions» a la signification attribuée sous l'article 5 de ces Statuts.

«Actionnaires» a la signification attribuée sous l'article 5 de ces Statuts.

«Actionnaires Tag-Along» a la signification attribuée sous l'article 11 de ces Statuts.

«Avis Tag-Along» a la signification attribuée sous l'article 11 de ces Statuts.

«Titres Tag» a la signification attribuée sous l'article 11 de ces Statuts.

«Droit Tag-Along» a la signification attribuée sous l'article 11 de ces Statuts.

#### Sixième résolution

L'assemblée générale des actionnaires décide de requalifier les administrateurs actuels de la Société en «Administrateurs Hg» et de désigner les personnes suivantes comme nouveaux administrateurs, leurs mandats respectifs arrivant à terme à l'assemblée générale annuelle des Actionnaires devant être tenue en 2009:

- M. Paul Kraut Junior, 13 août 1966 à Neustadt-Aisch, Allemagne, comme «Manager Co-Investor Administrateur»;

Le Conseil d'Administration sera désormais composé comme suit:

\* Administrateurs Hg:

- M. Martin Block;

- M. Justin von Simson;

- M. Xavier Pauwels;

\* Manager Co-Investor Administrateur:

- M. Paul Kraut Junior.



*Frais*

Les frais, coûts, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit qui devront être supportés par la Société en conséquence du présent acte s'élèvent approximativement à treize mille euros.

Aucun autre sujet ne figurant à l'ordre du jour, et personne n'ayant pris la parole, l'assemblée générale a été clôturée.

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise déclare qu'à la demande des comparants, le présent acte est dressé en langue anglaise suivi d'une traduction française, à la demande de ces mêmes personnes, et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Sur quoi le présent acte a été fait à Luxembourg, à la date mentionnée au début du présent acte.

Le document ayant été lu à la personne comparante, dont le notaire connaît les nom, prénom, état civil et résidence, les personnes prémentionnées ont signé le présent acte ensemble avec le notaire.

Signé: P. Van Hees, H. Hellinckx.

Enregistré à Mersch, le 22 décembre 2006, vol. 440, fol. 40, case 5. — Reçu 10.420 euros.

Le Receveur (signé): A. Muller.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 29 décembre 2006.

H. Hellinckx.

Référence de publication: 2007039158/242/1123.

(070035504) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mars 2007.

---

**Ennis S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.

R.C.S. Luxembourg B 122.836.

---

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 mars 2007.

G. Lecuit

*Notaire*

Référence de publication: 2007039573/220/12.

(070036489) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mars 2007.

---

**Procter & Gamble International S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 92.036.

---

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 27 février 2007.

H. Hellinckx

*Notaire*

Référence de publication: 2007039569/242/12.

(070036553) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mars 2007.

---

**Galisan Kabushiki Kaisha (company limited), Succursale d'une société de droit étranger.**

R.C.S. Luxembourg B 109.832.

---

FIDOMES dénonce avec effet immédiat la convention de domiciliation du siège de la succursale à Luxembourg avenue le 15 juin 2005.

Capellen, le 31 décembre 2006.

*Pour Fidomes Sàrl*

Signature

Référence de publication: 2007045303/825/13.

Enregistré à Luxembourg, le 27 février 2007, réf. LSO-CB06241. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070030676) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> mars 2007.

---

**Poplar (Lux) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2340 Luxembourg, 26, rue Philippe II.  
R.C.S. Luxembourg B 108.572.

—  
*Extrait des résolutions des Associés du 20 février 2007*

Les associés de POPLAR (LUX) S.a r.l. (la «Société»), ont décidé comme suit

De révoquer le gérant suivant avec effet immédiat:

- David A. Proshan, né le 11 Juillet, 1966 in Trenton, Etats-Unis, ayant son adresse professionnelle au 745 Fifth Avenue, 18th Floor, New York, NY 10151, Etats-Unis;

Et de transférer le siège social de la société au 26, rue Philippe II, L-2340 Luxembourg, avec effet immédiat.

Les membres du Conseil de Gérance sont désormais:

- Thijs van Ingen;
- Lorenzo Patrassi;
- Iain Macleod;
- Thomas Patrick

Luxembourg, le 28 février 2007.

T. van Ingen.

Référence de publication: 2007040108/710/22.

Enregistré à Luxembourg, le 7 mars 2007, réf. LSO-CC01715. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070036629) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mars 2007.

**Crystal Consulting Investment and Management A.G., Société Anonyme.**

R.C.S. Luxembourg B 54.267.

Le siège social de la société jusqu'alors fixé au 24, avenue Marie-Thérèse, L-2132 Luxembourg, a été dénoncé avec effet au 8 mars 2007.

Luxembourg, le 8 mars 2007.

C. Kaufhold.

Référence de publication: 2007039458/296/11.

Enregistré à Luxembourg, le 12 mars 2007, réf. LSO-CC02915. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070036689) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mars 2007.

**Goo Goos S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2763 Luxembourg, 9, rue Sainte Zithe.  
R.C.S. Luxembourg B 125.016.

—  
STATUTES

In the year two thousand and seven, on the eighth of February.

Before us Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg,

There appeared:

Mr David F. Sharkey, company director, residing in Waverly, Westminster Road, Foxrock, Dublin 18 in Ireland, here represented by Mr Michael Verhulst, employee, professionally residing in Luxembourg, by virtue of a proxy.

The said proxy will remain attached to the present deed.

The appearer announced the formation of a company with limited liability («société à responsabilité limitée»), governed by the relevant law and the present articles.

**Art. 1.** There is formed by those present a company with limited liability which will be governed by law pertaining to such an entity as well as by present articles.

**Art. 2.** The object of the corporation is the taking of participating interests, in whatsoever form in other, either Luxembourg or foreign companies, and the management, control and development of such participating interests.

The corporation may in particular acquire all types of transferable securities, either by way of contribution, subscription, option, purchase or otherwise, as well as realize them by sale, transfer, exchange or otherwise.

The corporation may borrow and grant any assistance, loan, advance or guarantee to companies in which it has a participation or in which it has a direct or indirect interest.

The corporation may carry out any commercial, industrial or financial operations, as well as any transactions on real estate or on movable property, which it may deem useful to the accomplishment of its purposes.

**Art. 3.** The company has been formed for an unlimited period.

**Art. 4.** The company will assume the name of GOO GOOS S.à r.l., a company with limited liability.

**Art. 5.** The registered office is established in Luxembourg. It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by mean of a resolution of an extraordinary general meeting of its partners.

**Art. 6 .** The company's corporate capital is fixed at EUR 12,500.- (twelve thousand five hundred euros) represented by 500 (five hundred) shares with a par value of EUR 25.- (twenty-five euros) each.

**Art. 7.** The capital may be changed at any time under the conditions specified by article 199 of the law covering companies.

**Art. 8.** Each share gives rights to a fraction of the assets and profits of the company in direct proportion to its relationship with the number of shares in existence.

**Art. 9.** The transfer of shares is stated in notarial deed or by private deed. They are made in compliance with the legal dispositions. In case of a single shareholder, the Company's shares held by the single shareholder are freely transferable.

In the case of plurality of shareholders, the shares held by each shareholder may be transferred by application of the requirements of article 189 of the Law.

**Art. 10.** The death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of one of the partners will not bring the company to an end.

**Art. 11.** Neither creditors nor heirs may for any reason create a charge on the assets or documents of the company.

**Art. 12.** The company is administered by one or several managers, not necessarily partners, appointed by the partners.

Except if otherwise provided by the general meeting of partners, in dealing with third parties the manager or managers have extensive powers to act in the name of the company in all circumstances and to carry out and sanction acts and operations consistent with the company's object.

The Company will be bound in all circumstances by the signature of the sole manager or, if there is more than one, by the single signature of one of the managers. The daily management may be delegated to one manager by the board of managers.

**Art. 13.** The manager or managers assume, by reason of their position, no personal liability in relation to commitment regularly made by them in the name of the company. They are simple authorised agents and are responsible only for the execution of their mandate.

**Art. 14.** Each partner may take part in collective decisions irrespective of the numbers of shares which he owns. Each partner has voting rights commensurate with his shareholding. Each partner may appoint a proxy to represent him at meetings.

**Art. 15.** Collective decisions are only validly taken in so far as they are adopted by partners owning more than half the share capital. However, resolutions to alter the articles and particularly to liquidate the company may only be carried by a majority of partners owning three quarters of the company's share capital.

If the Company has only one partner, his decisions are written down on a register held at the registered office of the Company.

**Art. 16.** The company's year commences on the first of January and ends on the thirty-first of December.

**Art. 17.** Each year on the thirty-first of December, the books are closed and the managers prepare an inventory including an indication of the value of the company's assets and liabilities.

**Art. 18.** Each partner may inspect the above inventory and balance sheet at the company's registered office.

**Art. 19.** The receipts stated in the annual inventory, after deduction of general expenses and amortisation represent the net profit.

Five per cent of the net profit is set aside for the establishment of a statutory reserve, until this reserve amounts to ten per cent of the share capital. The balance may be used freely by the partners.

**Art. 20.** At the time of the winding up of the company the liquidation will be carried out by one or several liquidators, partners or not, appointed by the partners who will fix their powers and remuneration.

**Art. 21.** The partners will refer to legal provisions on all matters for which no specific provision is made in the articles. The undersigned notary states that the specific conditions of article 183 of company act law (Companies Act of 18.9.33) are satisfied.

*Transitory Disposition*

The first financial year commences this day and ends on the thirty-first of December two thousand and seven.

*Subscription and payment*

The 500 (five hundred) shares are subscribed by the sole shareholder as follows:

	Shares
Mr David F. Sharkey, prenamed, five hundred shares: . . . . .	500

The shares thus subscribed have been paid up by a contribution in cash of EUR 12,500.- (twelve thousand five hundred Euros) as has been proved to the undersigned notary.

*Estimate of costs*

The parties estimate the value of formation expenses at approximately EUR 1,800.-.

*Decisions of the sole shareholder*

The shareholder has taken the following decisions.

1) Are appointed as managers of the company for an undetermined period:

*Managers:*

- Isabelle Rosseneu, Manager, residing in 9, rue Sainte Zithe, L-2763 Luxembourg, born in Aalst, on February 27, 1962;
- Johan Dejans, Manager, residing in 9, rue Sainte Zithe, L-2763 Luxembourg, born in Aarschot (B) on November 17, 1966;
- Richard Brekelmans, Manager, residing in 9, rue Sainte Zithe, L-2763 Luxembourg, born in Amsterdam (NL), on September 12, 1960.

The Company will be validly bound in all circumstances by the single signature of one of the Managers.

2) The registered office is established in L-2763 Luxembourg, 9, rue Sainte Zithe.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version. On request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

The document having been read to the person appearing, he signed together with the notary the present deed.

**Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille sept, le huit février.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg,

A comparu:

Monsieur David F. Sharkey, company director, demeurant à Waverly, Westminster Road, Foxrock, Dublin 18, Irlande, ici représenté par Monsieur Michael Verhulst, employé privé, avec adresse professionnelle à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé, laquelle restera annexée aux présentes.

Lequel comparant a requis le notaire instrumentant de documenter ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'elle déclarent constituer par les présentes:

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est formé par les présentes une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois y relatives, ainsi que par les présents statuts.

**Art. 2.** La société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans d'autres sociétés luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations.

Elle peut notamment acquérir par voie d'apport, de souscription, d'option, d'achat et de toute autre manière des valeurs mobilières de toutes espèces et les réaliser par voie de vente, cession, échange ou autrement.

La société peut emprunter et accorder aux sociétés dans lesquelles elle possède un intérêt direct ou indirect tous concours, prêts, avances ou garanties.

La société pourra faire en outre toutes opérations commerciales, industrielles et financières, tant mobilières qu'immobilières qui peuvent lui paraître utiles dans l'accomplissement de son objet.

**Art. 3.** La société est constituée pour une durée illimitée.

**Art. 4.** La société prend la dénomination de GOO GOOS S.à r.l., société à responsabilité limitée.

**Art. 5.** Le siège social est établi à Luxembourg.

Il peut être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une décision de l'assemblée générale extraordinaire des associés.

**Art. 6.** Le capital social est fixé à EUR 12.500,- (douze mille cinq cents euros) représenté par 500 (cinq cents) parts sociales d'une valeur nominale de EUR 25,- (vingt-cinq euros) chacune.

**Art. 7.** Le capital social pourra, à tout moment, être modifié dans les conditions prévues par l'article 199 de la loi concernant les sociétés commerciales.

**Art. 8.** Chaque part sociale donne droit à une fraction proportionnelle au nombre des parts existantes de l'actif social ainsi que des bénéfices.

**Art. 9.** Les cessions de parts sociales sont constatées par un acte authentique ou sous seing privé. Elles se font en conformité avec les dispositions légales afférentes. Dans l'hypothèse où il n'y a qu'un seul associé les parts sociales détenues par celui-ci sont librement transmissibles.

Dans l'hypothèse où il y a plusieurs associés, les parts sociales détenues par chacun d'entre eux ne sont transmissibles que moyennant l'application de ce qui est prescrit par l'article 189 de la Loi.

**Art. 10.** Le décès, l'interdiction, la faillite ou déconfiture de l'un des associés ne mettent pas fin à la société.

**Art. 11.** Les créanciers, ayants droit ou héritiers ne pourront pour quelque motif que ce soit, faire apposer des scellés sur les biens et documents de la société.

**Art. 12.** La société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés par l'assemblée des associés.

A moins que l'assemblée des associés n'en dispose autrement, le ou les gérants ont vis-à-vis des tiers les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la société dans toutes les circonstances et pour faire ou autoriser les actes et opérations relatifs à son objet.

La Société est engagée en toutes circonstances par la signature du gérant unique ou, lorsqu'ils sont plusieurs, par la signature individuelle d'un des gérants. La gestion journalière de la Société pourra être délégué par le conseil de gérance à un de ses membres.

**Art. 13.** Le ou les gérants ne contractent à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la société; simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

**Art. 14.** Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartiennent. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède. Chaque associé peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

**Art. 15.** Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles sont adoptées par les associés représentant plus de la moitié du capital social.

Toutefois, les décisions ayant pour objet une modification des statuts ou la liquidation de la société ne pourront être prises qu'à la majorité des associés représentant les trois quarts du capital social.

Si la société ne compte qu'un seul associé, ses décisions sont inscrites sur un registre tenu au siège social de la société.

**Art. 16.** L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre.

**Art. 17.** Chaque année, le trente et un décembre, les comptes sont arrêtés et le ou les gérants dressent un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la société.

**Art. 18.** Tout associé peut prendre au siège social de la société communication de l'inventaire et du bilan.

**Art. 19.** Les produits de la société constatés dans l'inventaire annuel, déduction faite des frais généraux et amortissements et charges, constituent le bénéfice net.

Sur le bénéfice net il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à ce que celui-ci ait atteint dix pour cent (10%) du capital social. Le solde est à la libre disposition de l'assemblée des associés.

**Art. 20.** Lors de la dissolution de la société la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui en fixeront les pouvoirs et émoluments.

**Art. 21.** Pour tout ce qui n'est pas prévu dans les présents statuts, les associés se réfèrent aux dispositions légales. Le notaire soussigné constate que les conditions prévues par l'article 183 de la loi du 18 septembre 1933 sont remplies.

*Disposition transitoire*

Le premier exercice commence le jour de la constitution et finit le trente et un décembre deux mille sept.

*Souscription et libération*

Les 500 (cinq cents) parts sont souscrites par l'associé unique comme suit:

	Parts sociales
M. David F. Sharkey, prénommé, cinq cents parts sociales: . . . . .	500

Les parts ainsi souscrites ont été entièrement libérées par un apport en espèces de EUR 12.500,- (douze mille cinq cents euros), ainsi qu'il en est justifié au notaire soussigné qui le constate expressément.

*Evaluation des frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société à raison de sa constitution est évalué approximativement à la somme de EUR 1.800,-.

*Décisions de l'associé unique*

Ensuite l'associé unique a pris les décisions suivantes:

1) Sont nommés gérants pour une durée indéterminée:

*Gérants:*

Isabelle Rosseneu, Manager, demeurant à 9, rue Sainte Zithe, L-2763 Luxembourg, née à Aalst (B), le 27 février 1962;  
Johan Dejans, Manager, demeurant à 9, rue Sainte Zithe, L-2763 Luxembourg, né à Aarschot (B) le 17 novembre 1966;  
Richard Brekelmans, Manager demeurant à 9, rue Sainte Zithe, L-2763 Luxembourg, né à Amsterdam (NL), le 12 septembre 1960.

La société est valablement engagée par la signature individuelle d'un des gérants.

2) Le siège social de la société est fixé à L-2763 Luxembourg, 9, rue Sainte Zithe.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, constate par le présent acte qu'à la requête de la partie comparante, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la requête de la même partie comparante et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, celui-ci a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: et H. Hellinckx.

Enregistré à Luxembourg, le 16 février 2007, vol. 32cs, fol. 5, case 11. — Reçu 125.- euros.

*Le Receveur (signé): J. Muller.*

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 28 février 2007.

H. Hellinckx.

Référence de publication: 2007039545/242/200.

(070035710) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mars 2007.

---

**Prasthan Investments S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25B, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 71.149.

Le bilan au 31 décembre 2004 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Strassen, le 29 décembre 2006.

Signature.

Référence de publication: 2007039933/553/12.

Enregistré à Luxembourg, le 25 janvier 2007, réf. LSO-CA09235. - Reçu 32 euros.

*Le Receveur (signé): D. Hartmann.*

(070036227) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mars 2007.

---

**O-Participations SA, Société Anonyme.**

Siège social: L-8211 Mamer, 53, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 97.635.

Les statuts coordonnés de la prédite société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

A. Biel

Notaire

Référence de publication: 2007039629/203/11.

(070036524) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mars 2007.

---

**Traces International S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 3, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 125.066.

---

**STATUTS**

L'an deux mille sept, le sept mars.

Par-devant Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem (Grand-Duché de Luxembourg),

Ont comparu:

1.- Monsieur Lorenzo Bianchi, administrateur de société, né à Moyeuve Grande (France), le 4 août 1963, demeurant au 26, rue de la Vieille Porte, F-57100 Thionville;

ici représenté par:

Monsieur Fabien Rossignol, juriste, demeurant professionnellement à Bertrange,

en vertu d'un procuration lui donnée à Luxembourg, le 27 février 2007.

2.- Madame Frédérique Straberg, administrateur de société, née à Thionville (France), le 27 février 1969, demeurant au 26, rue de la Vieille Porte, F-57100 Thionville.

ici représentée par:

Monsieur Fabien Rossignol, juriste, demeurant professionnellement à Bertrange,

en vertu d'un procuration lui donnée à Luxembourg, le 27 février 2007.

Les prédites procurations, après avoir été signées ne varietur par le mandataire des parties comparantes et le notaire soussigné, resteront annexées aux présentes à des fins d'enregistrement.

Lequel mandataire, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée que les parties prémentionnées déclarent constituer entre elles et dont elles ont arrêté les statuts comme suit:

**Titre I<sup>er</sup> . Objet - Raison sociale - Durée - Siège**

**Art. 1<sup>er</sup> .** Il est formé par les présentes une société à responsabilité limitée luxembourgeoise qui sera régie par les lois y relatives, ainsi que par les présents statuts.

**Art. 2.** La société a pour objet l'assistance et l'accompagnement de décideurs économiques: chefs d'entreprise, professions libérales, responsables administratifs et politiques, etc..., dans leur mission de gouverner, positionner et définir la stratégie des organes qui leur appartiennent ou leur sont confiés. En particulier par la mise en œuvre des processus:

- Observation, repérage, comparaison, référencement;
- Accompagnement, orientation, expertise, mise en œuvre de plans et d'études techniques;
- Formation, éducation, contrôle et évaluation, ayant pour but de rassurer et de motiver l'entourage social et économique;
- Soutien (participation au financement ou redéfinition du capital, élaboration de nouvelles stratégies, recherche de partenaires).

Et, plus généralement, celui habituellement utilisé pour une SOPARFI et gestion de ses actifs immobiliers.

La société pourra effectuer toutes opérations commerciales, industrielles, immobilières, mobilières et financières, pouvant se rapporter directement ou indirectement aux activités ci-dessus décrites ou susceptibles d'en faciliter l'accomplissement.

La société pourra s'intéresser, sous quelque forme et de quelque manière que ce soit, dans toutes sociétés ou entreprises se rattachant à son objet ou de nature à le favoriser et à le développer.

**Art. 3.** La société est constituée pour une durée illimitée.

**Art. 4.** La société prend la dénomination de TRACES INTERNATIONAL S.à r.l., société à responsabilité limitée.

**Art. 5.** Le siège social est établi à Luxembourg-Ville.

Il pourra être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une décision de l'assemblée générale des associés.

La société peut ouvrir des agences ou succursales dans toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg.

**Titre II. Capital social - Parts sociales**

**Art. 6.** Le capital social est fixé à la somme de douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR) représenté par cent vingt-cinq (125) parts sociales d'une valeur nominale de cent euros (100,- EUR) chacune.

Chaque part sociale donne droit à une voix dans les délibérations des assemblées générales ordinaires et extraordinaires.

Les parts sociales ont été souscrites comme suit:

1.- Monsieur Lorenzo Bianchi, prénommé, cent vingt-quatre parts sociales . . . . .	124
2.- Madame Frédérique Straberg, prénommée, une part sociale . . . . .	1
Total: cent vingt-cinq parts sociales . . . . .	125

Toutes les parts sociales ainsi souscrites ont été intégralement libérées par des versements en numéraire à un compte bancaire au nom de la société, de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR) se trouve dès maintenant à la libre disposition de la société, ce dont il a été justifié au notaire instrumentant qui le constate expressément.

**Art. 7.** Le capital social pourra à tout moment être modifié moyennant l'accord des associés statuant à la majorité requise pour les modifications statutaires.

**Art. 8.** Chaque part sociale donne droit à une fraction proportionnelle au nombre de parts existantes de l'actif social ainsi que des bénéfices.

**Art. 9.** Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Elles ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés que moyennant l'accord unanime de tous les associés. Les parts sociales ne peuvent être transmises pour cause de mort à des non-associés que moyennant le même agrément.

Dans ce dernier cas cependant, le consentement n'est pas requis lorsque les parts sociales sont transmises, soit à des ascendants ou descendants, soit au conjoint survivant.

En toute hypothèse, les associés restants ont un droit de préemption. Ils doivent l'exercer endéans les 30 (trente) jours à partir de la date de refus de cession à un non-associé. En cas d'exercice de ce droit de préemption, la valeur de rachat des parts sociales est calculée conformément aux dispositions des alinéas 6 et 7 de l'article 189 de la loi sur les sociétés commerciales.

**Art. 10.** Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés ne mettent pas fin à la société.

**Art. 11.** Les créanciers, personnels, ayants-droit ou héritiers ne pourront pour quelque motif que ce soit, faire apposer des scellés sur les biens et documents de la société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration; pour faire valoir leurs droits, ils devront se tenir aux valeurs constatées dans les derniers bilans et inventaires de la société.

### Titre III. Administration et Gérance

**Art. 12.** La société est gérée et administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés et révocables à tout moment par l'assemblée générale qui fixe leurs pouvoirs et leurs rémunérations.

A défaut de disposition contraire, le ou les gérants ont vis-à-vis des tiers les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la société dans toutes les circonstances et pour accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à l'accomplissement de son objet social.

La société n'est engagée en toutes circonstances que par la signature individuelle du gérant unique ou lorsqu'ils sont plusieurs, par les signatures conjointes de 2 (deux) gérants, sauf dispositions contraires fixées par l'assemblée générale extraordinaire des associés.

**Art. 13.** Le décès d'un gérant ou sa démission, pour quelque motif que ce soit, n'entraîne pas la dissolution de la société.

**Art. 14.** Chaque associé peut participer aux décisions collectives quelque soit le nombre de parts qui lui appartiennent; chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède. Chaque associé peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

**Art. 15.** Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles sont adoptées par les associés représentant plus de la moitié du capital social.

Les modifications des statuts doivent être décidées à la majorité des associés représentant les trois quarts (3/4) du capital social. Néanmoins le changement de nationalité de la société requiert l'unanimité des voix des associés.

**Art. 16.** Le ou les gérants ne contractent, à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la société; simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

**Art. 17.** L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de la même année.

**Art. 18.** Chaque année, au 31 décembre, les comptes sont arrêtés et le ou les gérants dressent un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la société.

Tout associé peut prendre communication au siège social de l'inventaire et du bilan.

**Art. 19.** Les produits de la société, constatés dans l'inventaire annuel, déduction faite des frais généraux, amortissements et charges, constituent le bénéfice net de la société. Sur ce bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à ce que celui-ci atteigne dix pour cent (10%) du capital social.

Le solde est à la libre disposition de l'assemblée générale des associés.



#### Titre IV. Dissolution - Liquidation

**Art. 20.** Lors de la dissolution de la société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés, qui en fixeront leurs pouvoirs et leurs émoluments.

#### Titre V. Dispositions générales

**Art. 21.** Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents statuts, les associés s'en réfèrent aux dispositions légales en vigueur.

##### *Disposition transitoire*

Par dérogation à l'article dix-sept (17) qui précède, l'année sociale commence aujourd'hui-même pour finir le 31 décembre 2007.

##### *Frais*

Les parties ont évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution à environ mille sept cents euros.

##### *Assemblée Générale Extraordinaire*

Et aussitôt les associés, représentant l'intégralité du capital social et se considérant comme dûment convoqués, se sont réunis en assemblée générale extraordinaire et ont pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

- 1.- L'adresse de la société est fixée au 3, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg.
- 2.- Est nommé gérant unique pour une durée indéterminée:

Monsieur Lorenzo Bianchi, administrateur de société, né à Moyeuve Grande (France), le 4 août 1963, demeurant au 26, rue de la Vieille Porte, F-57100 Thionville.

Le gérant a les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la société en toutes circonstances et l'engager valablement par sa seule signature.

##### *Remarque*

Avant la clôture des présentes, le notaire instrumentant a attiré l'attention des constituants sur la nécessité d'obtenir des autorités compétentes les autorisations requises pour exercer les activités plus amplement décrites comme objet social à l'article deux des présents statuts.

Dont acte, passé à Bertrange, Grand-Duché de Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture et interprétation donnée par le notaire instrumentant, le mandataire des parties comparantes prémentionnées a signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: F. Rossingol, J.-J. Wagner.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 8 mars 2007. Relation: EAC/2007/1986. — Reçu 62,50 euros.

*Le Receveur (signé): Santioni.*

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 12 mars 2007.

J.-J. Wagner.

Référence de publication: 2007039861/239/139.

(070036604) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mars 2007.

#### **Serifali JV S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 100.000,00.**

Siège social: L-2721 Luxembourg, 4, rue Alphonse Weicker.

R.C.S. Luxembourg B 123.704.

In the year two thousand and seven, on the twenty-first day of February.

Before Us, Maître André Schwachtgen, notary residing in Luxembourg.

Was held an extraordinary general meeting (the Meeting) of the shareholders of SERIFALI JV S.à r.l., a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée), having its registered office at 4, rue Alphonse Weicker, L-2721 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 123.704, incorporated pursuant to a deed of Maître André Schwachtgen, notary residing in Luxembourg, on 17 January 2007, not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the Company).

There appeared:

BABCOCK & BROWN (SERIFALI) S.à r.l., a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée), having its registered office at 4, rue Alphonse Weicker, L-2721 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 123.320 (the Sole Shareholder),

hereby represented by Mr Benoît Charpentier, avocat, residing in Luxembourg,

by virtue of a proxy given on February 20, 2007,

which proxy, after having been signed *in varietur* by the proxyholder acting on behalf of the appearing party and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed to be filed with such deed with the registration authorities.

The Sole Shareholder has requested the undersigned notary to record the following:

I. That the Sole Shareholder holds all the shares in the share capital of the Company.

II. That the agenda of the Meeting is worded as follows:

1. Increase of the share capital of the Company by an amount of seventy thousand euros (EUR 70,000.-) in order to bring the share capital from its present amount of thirty thousand euros (EUR 30,000.-), represented by one thousand two hundred (1,200) shares of the Company having a nominal value of twenty-five euros (EUR 25.-) each, to one hundred thousand euros (EUR 100,000), by way of the issue of two thousand eight hundred (2,800) new shares of the Company, having a nominal value of twenty-five euros (EUR 25.-) each.

2. Subscription for and payment of the share capital increase specified in item 1. above.

3. Subsequent amendment of article 5.1 of the articles of association of the Company (the Articles) in order to reflect the increase of the share capital adopted under item 1.

4. Amendment to the share register of the Company in order to reflect the above changes with power and authority given to any manager of the Company and any lawyer or employee of LOYENS WINANDY and Ms Cécile Camodeca and Ms Maire Gallagher to proceed on behalf of the Company to the registration of the newly issued shares in the share register of the Company.

5. Miscellaneous.

III. That the Sole Shareholder has taken the following resolutions:

*First resolution*

The Sole Shareholder resolves to increase and it hereby increases the share capital of the Company by an amount of seventy thousand euros (EUR 70,000.-) in order to bring the share capital from its present amount of thirty thousand euros (EUR 30,000.-), represented by one thousand two hundred (1,200) shares of the Company having a nominal value of twenty-five euros (EUR 25.-) each, to one hundred thousand euros (EUR 100,000.-), by way of the issue of two thousand eight hundred (2,800) new shares of the Company, having a nominal value of twenty-five euros (EUR 25.-) each.

*Second resolution*

The Sole Shareholder resolves to accept and record the following subscription to and full payment of the share capital increase as follows:

*Subscription - Payment*

The Sole Shareholder hereby declares that it subscribes for the two thousand (2,800) shares of the Company, having a nominal value of twenty-five euros (EUR 25.-) each and fully pays up such shares by a contribution in cash of an aggregate amount of seven hundred seventy thousand euros (EUR 770,000.-) which is evidenced to the notary by a certificate of blockage and which shall be allocated as follows:

(i) an amount of seventy thousand euros (EUR 70,000.-) is to be allocated to the nominal share capital account of the Company, and

(ii) an amount of seven hundred thousand euros (EUR 700,000.-) is to be allocated to the share premium reserve account of the Company.

The amount of the increase of the share capital is forthwith at the free disposal of the Company, evidence of which has been given to the undersigned notary.

The Sole Shareholder resolves to record that the shareholding in the Company is, further to the increase in capital, as follows:

	Shares
BABCOCK & BROWN (SERIFALI) S.à r.l. ....	4,000
Total: .....	4,000

*Third resolution*

As a consequence of the foregoing resolutions, the Sole Shareholder resolves to amend article 5.1. of the Articles so that it shall henceforth read as follows:

«5.1. The corporate capital is fixed at one hundred thousand euros (EUR 100,000.-) represented by four thousand (4,000) Shares of twenty-five euros (EUR 25.-) each (hereafter referred to as the Shares). The holders of the Shares are together referred to as the Shareholders.»

*Fourth resolution*

The Sole Shareholder resolves to amend the share register of the Company in order to reflect the above changes and empowers and authorizes any manager of the Company, any lawyer or employee of LOYENS WINANDY and Ms Cécile Camodeca and Ms Maire Gallagher to proceed on behalf of the Company to the registration of the newly issued shares in the share register of the Company.

Whereof the present notarial deed is drawn in Luxembourg, on the year and day first above written.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version, at the request of the same appearing party, in case of discrepancies between the English and the French texts, the English version will be prevailing.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, said proxyholder signed together with us, the notary, the present original deed.

#### **Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille sept, le vingt et un février.

Par-devant Maître André Schwachtgen, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est tenue une assemblée générale extraordinaire (l'Assemblée) de l'associé unique de SERIFALI S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois avec siège social au 4, rue Alphonse Weicker, L-2721 Luxembourg, immatriculée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 123.704, constituée le 17 janvier 2007 par acte de M<sup>e</sup> André Schwachtgen, notaire de résidence à Luxembourg, non encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (la Société).

A comparu:

BABCOCK & BROWN (SERIFALI) S.à r.l., une société à responsabilité de droit Luxembourgeois, ayant son siège social au 4, rue Alphonse Weicker, L-2721 Luxembourg, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 123.320 (l'Associé Unique),

ici représentée par Maître Benoît Charpentier, avocat, de résidence à Luxembourg,  
en vertu d'une procuration donnée le 20 février 2007.

Ladite procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire agissant au nom de la partie comparante et par le notaire instrumentant, demeure annexée au présent acte pour être enregistrée ensemble avec celui-ci.

L'Associé Unique a requis le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

I. Que l'Associé Unique détient toutes les parts sociales dans le capital social de la Société.

II. Que l'ordre du jour de l'Assemblée est libellé comme suit:

1. Augmentation du capital social de la Société d'un montant de soixante-dix mille euros (EUR 70.000,-) afin de porter le capital social de son montant actuel de trente mille euros (EUR 30.000,-) représenté par mille deux cents (1.200) parts sociales d'une valeur nominale vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune à cent mille euros (EUR 100.000,-) par l'émission de deux mille huit cents (2.800) nouvelles parts sociales de la Société, ayant une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune.

2. Souscription à et paiement de l'augmentation de capital mentionnée sous le point 1.

3. Modification subséquente de l'article 5.1. des statuts de la Société (les Statuts) afin de refléter l'augmentation de capital spécifiée au point 1.

4. Modification du registre des parts sociales de la Société afin d'y faire figurer les modifications ci-dessus avec pouvoir et autorité à tout gérant de la Société, à tout avocat ou employé de LOYENS WINANDY et à Mme Cécile Camodeca et Mme Maire Gallagher de procéder au nom de la Société à l'enregistrement des parts sociales nouvellement émises dans le registre des parts sociales de la Société.

5. Divers.

III. que l'Assemblée a pris les résolutions suivantes:

#### *Première résolution*

L'Assemblée décide d'augmenter et augmente par les présentes le capital social de la Société d'un montant de soixante-dix mille euros (EUR 70.000,-) afin de porter le capital social de son montant actuel de trente mille euros (EUR 30.000,-) représenté par mille deux cents (1.200) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune à cent mille euros (EUR 100.000,-) par l'émission de deux mille huit cents (2.800) nouvelles parts sociales de la Société, ayant une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune.

#### *Deuxième résolution*

L'Assemblée décide d'accepter et d'enregistrer la souscription suivante et le paiement de l'augmentation de capital:

#### *Souscription - Paiement*

L'Associé Unique déclare souscrire les deux mille huit cents (2.800) parts sociales de la Société, ayant une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune et de la payer par un apport en numéraire d'un montant total de sept cent soixante-dix mille euros (EUR 770.000,-) documenté au notaire par un certificat de blocage et qui sera affecté de la manière suivante:

- (i) un montant de soixante-dix mille euros (EUR 70.000,-) sera affecté au compte capital nominal de la Société; et
- (ii) un montant de sept cent mille euros (EUR 700.000,-) sera affecté à la réserve prime d'émission de la Société.

Le montant de l'augmentation de capital social est désormais à la libre disposition de la Société dont la preuve a été apportée au notaire soussigné.

L'Assemblée décide d'enregistrer que les parts sociales, suite à l'augmentation de capital, sont détenues comme suit:

	Parts sociales
BABCOCK & BROWN (SERIFALI) S.à r.l. ....	4.000
Total: .....	4.000

*Troisième résolution*

L'Assemblée décide de modifier l'article 5.1. des Statuts afin de refléter la résolution ci-dessus de sorte qu'il aura la teneur suivante:

«5.1. Le capital social souscrit est fixé à cent mille euros (EUR 100.000,-) représenté par quatre mille (4.000) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune (ci-après les Parts). Il est fait ci-après référence aux détenteurs de Parts comme Associés.»

*Quatrième résolution*

L'Assemblée décide de modifier le registre des parts sociales de la Société afin d'y intégrer les changements ci-dessus avec pouvoir et autorité donnés à tout gérant de la Société, à tout avocat ou employé quel qu'il soit de LOYENS WINDY et à Mme Cécile Camodeca et Mme Maire Gallagher afin de procéder au nom de la Société à l'enregistrement des parts sociales nouvellement émises dans le registre des associés de la Société.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle anglais, déclare que la partie comparante l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, à la requête de la même partie, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Et après lecture faite au mandataire de la comparante, ledit mandataire a signé ensemble avec le notaire, le présent acte.

Signé: B. Charpentier, A. Schwachtgen.

Enregistré à Luxembourg, le 23 février 2007, vol. 32CS, fol. 19, case 3. — Reçu 7.700,- euros.

Le Receveur (signé): Muller.

Pour expédition délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 février 2007.

A. Schwachtgen.

Référence de publication: 2007039508/230/159.

(070036026) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mars 2007.

**Tecnopali International (Luxembourg) S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 50.135.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 mars 2007.

G. Lecuit

Notaire

Référence de publication: 2007039574/220/12.

(070036482) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mars 2007.

**SangStat Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2163 Luxembourg, 27, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 66.390.

Les statuts coordonnés suivant l'acte n ° 45794 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

J. Elvinger

Notaire

Référence de publication: 2007039571/211/11.

(070036693) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mars 2007.

**Car-Data S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-6783 Grevenmacher, 35, Op der Heckmill.  
R.C.S. Luxembourg B 106.238.

Les comptes annuels au 31 décembre 2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 mars 2007.

*Pour CAR-DATA S.A R.L.*

FIDUCIAIRE CENTRALE DU LUXEMBOURG SA

Signature

Référence de publication: 2007039865/503/15.

Enregistré à Luxembourg, le 8 mars 2007, réf. LSO-CC01930. - Reçu 20 euros.

*Le Receveur (signé): G. Reuland.*

(070036096) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mars 2007.

---

**Sport Business International Sàrl, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1741 Luxembourg, 123-125, rue de Hollerich.  
R.C.S. Luxembourg B 86.012.

Les comptes annuels au 31 décembre 2005 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 janvier 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007039934/553/12.

Enregistré à Luxembourg, le 25 janvier 2007, réf. LSO-CA09247. - Reçu 22 euros.

*Le Receveur (signé): D. Hartmann.*

(070036229) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mars 2007.

---

**Mirsa S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1470 Luxembourg, 38, route d'Esch.  
R.C.S. Luxembourg B 117.229.

Les comptes annuels au 31 décembre 2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 mars 2007.

*Pour MIRSA SA*

FIDUCIAIRE CENTRALE DU LUXEMBOURG SA

Signature

Référence de publication: 2007039860/503/15.

Enregistré à Luxembourg, le 1<sup>er</sup> mars 2007, réf. LSO-CC00347. - Reçu 20 euros.

*Le Receveur (signé): G. Reuland.*

(070036093) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mars 2007.

---

**Gold Broker Holding S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider.  
R.C.S. Luxembourg B 70.933.

Le bilan au 31 décembre 2002 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1<sup>er</sup> mars 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007039857/6312/12.

Enregistré à Luxembourg, le 6 mars 2007, réf. LSO-CC01283. - Reçu 20 euros.

*Le Receveur (signé): G. Reuland.*

(070036358) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mars 2007.

---

**Ennis S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.  
R.C.S. Luxembourg B 122.836.

In the year two thousand and seven, on the twenty-first day of February.

Before Us, Maître Gérard Lecuit, notary residing in Luxembourg,

There appeared:

CORNERSTONE CITY DEVELOPMENTS S.à r.l, a private limited liability company (société à responsabilité limitée) whose registered office is at 12, rue Léon Thyès L-2636 Luxembourg, registered with the Register of Companies of Luxembourg under number B 122.648,

here represented by Mr Michaël Meylan, attorney-at-law, residing in Luxembourg,

by virtue of a power of attorney, given on February 21, 2007.

Said power of attorney after having been initialed ne varietur by the proxy holder and the undersigned notary shall remain attached to the present deed.

Such proxy holder acting as described here above, has requested the notary to state:

I.- That CORNERSTONE CITY DEVELOPMENTS S.à r.l is the sole shareholder (the Sole Shareholder) of ENNIS S.à r.l., a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée), incorporated pursuant to a deed of Maître Gérard Lecuit, notary residing in Luxembourg, on December 5, 2006, not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Association (the Company);

II.- That the appearing party representing the entire share capital of the Company took the following resolutions:

1. Amendment of article 3.4 of the articles of association of the Company (the Articles) which shall henceforth read as follows:

«The company may carry out any commercial, financial or industrial operations and incidentally any transactions with respect to real estate or movable property, which directly or indirectly favour or relate to its object»

2. Amendment of articles 7, 8, 9 of the Articles;

3. Insertion of article 11.1 between the articles 11 and 12 of the Articles with regards to the creation of a board of directors, subsequent restatement of the Articles in their entirety and, to the extent necessary, insertion or change of the headings in the Articles.

4. Miscellaneous.

*First resolution*

The Sole Shareholder resolves to restate article 3.4 of the Articles which shall henceforth read as follows:

«The company may carry out any commercial, financial or industrial operations and incidentally any transactions with respect to real estate or movable property, which directly or indirectly favour or relate to its object».

*Second resolution*

The Sole Shareholder resolves to restate articles 7, 8 and 9 of the Articles which will henceforth have the following wording:

**« Art. 7. Management board.**

7.1. The Company is managed by one or more managers appointed, in accordance with article 11.1-3 of these Articles, by a resolution of the single shareholder or the general meeting of shareholders which sets the term of their office. If several managers have been appointed, they will constitute a management board. The manager(s) need not to be shareholder(s).

7.2. The managers may be dismissed at any time ad nutum (without any reason).

**« Art. 8. Powers of the management board.**

8.1. All powers not expressly reserved by the Law or the present Articles to the general meeting of shareholders or to the board of directors fall within the competence of the single manager or, if the Company is managed by more than one manager, the management board, which shall have all powers to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's object.

8.2. Special and limited powers may be delegated for determined matters to one or more agents, either shareholders or not, by the manager, or if there are more than one manager, by the management board of the Company.»

**« Art. 9. Procedure.**

9.1. The management board shall meet as often as the Company's interests so requires or upon call of any manager at the place indicated in the convening notice.

9.2. Written notice of any meeting of the management board shall be given to all managers at least 24 (twenty-four) hours in advance of the date set for such meeting, except in case of emergency, in which case the nature of such circumstances shall be set forth in the convening notice of the meeting of the management board.

9.3. No such convening notice is required if all the members of the management board of the Company are present or represented at the meeting and if they state to have been duly informed, and to have had full knowledge of the agenda of the meeting. The notice may be waived by the consent in writing, whether in original, by telegram, telex, facsimile or e-mail, of each member of the management board of the Company.

9.4. Any manager may act at any meeting of the management board by appointing in writing another manager as his proxy.

9.5. The management board can validly deliberate and act only if a majority of its members is present or represented. Resolutions of the management board are validly taken by the majority of the votes cast. The resolutions of the management board will be recorded in minutes signed by all the managers present or represented at the meeting.

9.6. Any manager may participate in any meeting of the management board by telephone or video conference call or by any other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear and speak to each other. The participation in a meeting by these means is deemed equivalent to a participation in person at such meeting.

9.7. In cases of urgency, circular resolutions signed by all the managers shall be valid and binding in the same manner as if passed at a meeting duly convened and held. Such signatures may appear on a single document or on multiple copies of an identical resolution and may be evidenced by letter or facsimile.»

#### *Third resolution*

The Sole Shareholder resolves to insert an article 11-1 between article 11 and article 12 of the Articles which will have the following wording:

#### « **Art. 11-1. Board of Directors.**

11-1.1 The Company shall have a board of directors consisting of one or more members called directors. The director (s) need not to be shareholder(s).

Directors are appointed by the single shareholder or the general meeting of the shareholders which sets the term of their office.

Each director may be dismissed by the single shareholder or the general meeting of the shareholders at any time ad nutum (without any reason).

11-1.2 The board of directors shall approve:

- (i) the investments of the Company;
  - (ii) the sale of assets or the sale of the Company;
  - (iii) the creation of a security interest or debenture over assets of the Company;
  - (iv) the annual report and budget presented annually by the Management Board
- prior to any decision of the management board on these matters.

11-1.3 The board of directors shall approve the appointment of the manager(s) of the Company prior to any decision of the single shareholder or the general meeting of the shareholders on this matter.

11-1.4 In performing their duties the directors shall act in accordance with the interests of the Company.

11-1.5 The board of directors shall meet whenever a decision entering within its duties, in accordance with article 11-1.2 and 11-1.3 is to be taken, upon call of a director or of a manager at the place indicated in the convening notice.

11-1.6 Written notice of any meeting of the board of directors shall be given to the directors at least 24 (twenty-four) hours in advance of the date set for such meeting, except in case of emergency, in which case the nature of such circumstances shall be set forth in the convening notice of the meeting of the board of directors.

11-1.7 No such convening notice is required if all the directors are present or represented at the meeting and if they state to have been duly informed, and to have had full knowledge of the agenda of the meeting. The notice may be waived by the consent in writing, whether in original, by telegram, telex, facsimile or e-mail, of each director.

11-1.8 Any director may act at any meeting of the board of directors by appointing in writing another director as his proxy.

11-1.9 Resolutions of the board of directors are validly taken by the majority of the votes cast by the directors present or represented. Each director may cast one vote.

11-1.10 Any director may participate in any meeting of the board of directors by telephone or video conference call or by any other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear and speak to each other. The participation in a meeting by these means is deemed equivalent to a participation in person at such meeting.

The resolutions of the board of directors will be recorded in minutes signed by all the directors present or represented at the meeting.

11-1.11 Circular resolutions signed by all the directors shall be valid and binding in the same manner as if passed at a meeting duly convened and held. Such signatures may appear on a single document or on multiple copies of an identical resolution and may be evidenced by letter or facsimile.

11-1.12 The single shareholder or the general meeting of the shareholders may allocate to the directors a lump sum for reimbursement of their travel and other expenses, to be charged to general expenses.»

#### *Estimate of costs*

The expenses, costs, remunerations and charges in any form whatsoever, which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated to be approximately one thousand two hundred euro (1,200.- EUR).

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day indicated at the beginning of this deed.

The undersigned notary, who knows English, states that on request of the appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be binding.

The document having been read to the person appearing, such person signed together with the notary the present original deed.

#### **Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille sept, le vingt et unième jour du mois de février.

Par-devant Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

CORNERSTONE CITY DEVELOPMENTS S.à r.l, une société à responsabilité limitée dont le siège social est au 12, rue Léon Thyès L-2636 Luxembourg, enregistrée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 122.648,

ici représentée par Monsieur Michaël Meylan, avocat, domicilié à Luxembourg,

en vertu d'une procuration, donnée le 21 février 2007.

Ladite procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant restera annexée au présent acte.

La partie comparante représentée comme indiqué ci-dessus a requis le notaire instrumentant d'acter que:

I. CORNERSTONE CITY DEVELOPMENTS S.à r.l est l'associé unique (l'Associé Unique) de ENNIS S.à.r.l, une société à responsabilité limitée constituée suivant acte de Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Luxembourg, le 5 décembre 2006, non encore publié au Mémorial C (la Société).

II.- La partie comparante représentant l'intégralité du capital de la Société a pris les résolutions suivantes:

1. Modification de l'article 3.4 des statuts (les Statuts) qui aura désormais la teneur suivante:

«La Société pourra accomplir toutes opérations commerciales, financières ou industrielles, ainsi que, à titre accessoire, toutes transactions se rapportant à la propriété immobilière ou mobilière, qui directement ou indirectement favorisent ou se rapportent à la réalisation de son objet social.»

2. Modification des articles 7, 8 et 9 des Statuts;

3. Adjonction d'un article 11-1 entre les article 11 et 12 des Statuts afin de créer un conseil des directeurs, refonte et renumérotation subséquente des Statuts dans leur intégralité et, dans la mesure nécessaire, insertion ou modification des titres des Statuts;

4. Divers.

#### *Première résolution*

L'Associé Unique décide de modifier l'article 3.4 des Statuts qui aura désormais la teneur suivante:

«La Société pourra accomplir toutes opérations commerciales, financières ou industrielles, ainsi que, à titre accessoire, toutes transactions se rapportant à la propriété immobilière ou mobilière, qui directement ou indirectement favorisent ou se rapportent à la réalisation de son objet social.»

#### *Deuxième résolution*

L'Associé Unique décide de modifier les articles 7, 8 et 9 des Statuts qui auront désormais la teneur suivante:

#### **« Art. 7. Conseil de gérance.**

7.1 La Société est gérée par un ou plusieurs gérants qui seront nommés, conformément à l'article 11-1.3 des présents Statuts, par résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés, lequel/laquelle fixera la durée de leur mandat. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constitueront un conseil de gérance. Le(s) gérant(s) ne sont pas nécessairement associé(s).

7.2 Les gérants sont révocables n'importe quand ad nutum.»



« **Art. 8. Pouvoirs du conseil de gérance.**

8.1. Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés ou au conseil des directeurs par la Loi ou les présents Statuts seront de la compétence du gérant ou, si la Société est gérée par plus de un gérant, du conseil de gérance, qui aura tous pouvoirs pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformes à l'objet social de la Société.

8.2. Des pouvoirs spéciaux et limités pour des tâches spécifiques peuvent être délégués à un ou plusieurs agents, associés ou non, par le gérant, ou s'il y a plus de un gérant, par le conseil de gérance de la Société.»

« **Art. 9. Procédure.**

9.1. Le conseil de gérance se réunira aussi souvent que l'intérêt de la Société l'exige ou sur convocation d'un des gérants au lieu indiqué dans l'avis de convocation.

9.2. Il sera donné à tous les gérants un avis écrit de toute réunion du conseil de gérance au moins 24 (vingt-quatre) heures avant la date prévue pour la réunion, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature (et les motifs) de cette urgence seront mentionnés brièvement dans l'avis de convocation de la réunion du conseil de gérance.

9.3. La réunion peut être valablement tenue sans convocation préalable si tous les membres du conseil de gérance de la Société sont présents ou représentés lors de la réunion et déclarent avoir été dûment informés de la réunion et de son ordre du jour. Il peut aussi être renoncé à la convocation avec l'accord de chaque membre du conseil de gérance de la Société donné par écrit soit en original, soit par télégramme, télex, télécopie ou courrier électronique.

9.4. Tout gérant pourra se faire représenter aux réunions du conseil de gérance en désignant par écrit un autre gérant comme son mandataire.

9.5. Le conseil de gérance ne pourra délibérer et agir valablement que si la majorité de ses membres sont présents ou représentés. Les décisions du conseil de gérance ne sont prises valablement qu'à la majorité des voix. Les procès-verbaux des réunions du conseil de gérance seront signés par tous les gérants présents ou représentés à la réunion.

9.6. Tout gérant peut participer à la réunion du conseil de gérance par téléphone ou vidéo conférence ou par tout autre moyen de communication similaire, ayant pour effet que toutes les personnes participant à la réunion peuvent s'entendre et se parler. La participation à la réunion par un de ces moyens équivaut à une participation en personne à la réunion.

9.7. En cas d'urgence, les résolutions circulaires signées par tous les gérants seront considérées comme étant valablement adoptées comme si une réunion du conseil de gérance dûment convoquée avait été tenue. Les signatures des gérants peuvent être apposées sur un document unique ou sur plusieurs copies d'une résolution identique, envoyées par lettre ou télécopie.»

*Troisième résolution*

L'Associé Unique décide d'insérer un article 11-1 entre l'article 11 et l'article 12 des Statuts qui aura la teneur suivante:

« **Art. 11-1. Conseil des directeurs.**

11-1.1 La Société aura un conseil des directeurs composé d'un ou plusieurs membres appelés directeurs. Le(s) directeur(s) n'est (ne sont) pas nécessairement associé(s).

Les directeurs sont nommés par l'associé unique ou par l'assemblée générale des associés qui fixe la durée de leur mandat.

Les directeurs sont révocables par l'associé unique ou par l'assemblée générale des associés n'importe quand ad nutum.

11-1.2 Le conseil des directeurs doit approuver:

- (i) les investissements de la Société;
- (ii) la cession des actifs de la Société ou la cession de la Société;
- (iii) la création de toute sûreté ou obligation sur les actifs de la Société;
- (iv) le rapport annuel et le budget présenté chaque année par le conseil de gérance avant toute décision sur ces sujets par le conseil de gérance.

11-1.3 Le conseil des directeurs doit approuver la nomination du (ou des) gérant(s) de la Société avant toute décision par l'associé unique ou par l'assemblée générale des associés sur ce sujet.

11-1.4 Dans l'accomplissement de leurs fonctions, les directeurs doivent agir conformément aux intérêts de la Société.

11-1.5 Le conseil des directeurs doit se réunir dès qu'une décision relevant de sa compétence aux termes des articles 11-1.2 et 11-1.3 doit être prise, sur convocation d'un directeur ou d'un gérant au lieu indiqué dans la convocation.

11-1.6 Il sera donné à tous les directeurs un avis écrit de toute réunion du conseil des directeurs au moins 24 (vingt-quatre) heures avant la date prévue pour la réunion, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature (et les motifs) de cette urgence seront mentionnés brièvement dans l'avis de convocation de la réunion du conseil des directeurs.

11-1.7 La réunion peut être valablement tenue sans convocation préalable si tous les directeurs sont présents ou représentés lors de la réunion et déclarent avoir été dûment informés de la réunion et de son ordre du jour. Il peut aussi être renoncé à la convocation avec l'accord de chaque directeur donné par écrit soit en original, soit par télégramme, télex, télécopie ou courrier électronique.

11-1.8 Tout directeur pourra se faire représenter aux réunions du conseil des directeurs en désignant par écrit un autre directeur comme son mandataire.

11-1.9 Les décisions du conseil des directeurs sont prises valablement à la majorité des voix des directeurs présents ou représentés. Chaque directeur dispose d'une voix.

11-1.10 Tout directeur peut participer à la réunion du conseil des directeurs par téléphone ou vidéo conférence ou par tout autre moyen de communication similaire, ayant pour effet que toutes les personnes participant à la réunion peuvent s'entendre et se parler. La participation à la réunion par un de ces moyens équivaut à une participation en personne à la réunion.

Les procès-verbaux des réunions du conseil de gérance seront signés par tous les directeurs présents ou représentés à la réunion.

11-1.11 Les résolutions circulaires signées par tous les directeurs seront considérées comme étant valablement adoptées comme si une réunion du conseil des directeurs dûment convoquée avait été tenue. Les signatures des directeurs peuvent être apposées sur un document unique ou sur plusieurs copies d'une résolution identique, envoyées par lettre ou téléfax.

11-1.12 L'associé unique ou l'assemblée générale des associés peut allouer aux directeurs une somme prise sur les frais généraux pour le remboursement de leurs frais de déplacement et autres dépenses.»

*Estimation des frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison du présent acte, s'élèvent approximativement à la somme de mille deux cents euros (EUR 1.200,-).

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande du comparant, le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: M. Meylan, G. Lecuit.

Enregistré à Luxembourg, le 23 février 2007, vol. 32CS, fol. 17, case 8. — Reçu 12 euros.

*Le Receveur (signé): J. Muller.*

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 mars 2007.

G. Lecuit.

Référence de publication: 2007039719/220/250.

(070036488) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mars 2007.

**Higa Sàrl, Société à responsabilité limitée (en liquidation).**

Siège social: L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe.

R.C.S. Luxembourg B 86.915.

Le bilan au 31 décembre 2004 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2007039817/587/12.

Enregistré à Luxembourg, le 9 mars 2007, réf. LSO-CC02193. - Reçu 34 euros.

*Le Receveur (signé): G. Reuland.*

(070036389) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mars 2007.

**BCP Murano II S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2530 Luxembourg, 4A, rue Henri M. Schnadt.

R.C.S. Luxembourg B 104.052.

Les statuts coordonnés suivant l'acte n ° 46547 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

J. Elvinger

Notaire

Référence de publication: 2007039609/211/11.

(070036529) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mars 2007.

**Soie et Soie S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.

R.C.S. Luxembourg B 69.957.

Les statuts coordonnés suivant l'acte n ° 42477 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

J. Elvinger

Notaire

Référence de publication: 2007039606/211/11.

(070036535) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mars 2007.

**RG-Pro S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-4634 Differdange, 135, rue Pierre Neiertz.

R.C.S. Luxembourg B 125.065.

## STATUTS

L'an deux mille sept, le six mars.

Par-devant Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem (Grand-Duché de Luxembourg),

A comparu:

Monsieur Renzo Grelloni, gérant de société, né à Differdange, le 8 mai 1962, demeurant au 135, rue Pierre Neiertz, L-4634 Differdange.

Lequel comparant a requis le notaire instrumentant de dresser acte constitutif d'une société à responsabilité limitée qu'il déclare constituer par les présentes et dont il a arrêté les statuts comme suit:

**Titre I<sup>er</sup> . Objet - Raison sociale - Durée**

**Art. 1<sup>er</sup> .** Il est formé par la présente une société à responsabilité limitée luxembourgeoise qui sera régie par les lois y relatives, ainsi que par les présents statuts.

**Art. 2.** La société a pour objet principal l'acquisition, la vente, la mise en valeur, la mise en location, la promotion immobilière et la gestion d'un ou de plusieurs immeubles pour son propre compte ainsi que pour le compte de tiers, tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

La société pourra effectuer toutes opérations commerciales, industrielles, mobilières et financières, pouvant se rapporter directement ou indirectement aux activités ci-dessus décrites ou susceptibles d'en faciliter l'accomplissement.

La société pourra s'intéresser, sous quelque forme et de quelque manière que ce soit, dans toutes sociétés ou entreprises se rattachant à son objet ou de nature à le favoriser et à le développer.

**Art. 3.** La société est constituée pour une durée indéterminée.

**Art. 4.** La société prend la dénomination de RG-Pro S.à r.l., société à responsabilité limitée.

**Art. 5.** Le siège social est établi à Differdange, Grand-Duché de Luxembourg.

Il pourra être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg par simple décision des associés.

**Titre II. Capital social - Parts sociales**

**Art. 6.** Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR) représenté par cent (100) parts sociales d'une valeur nominale de cent vingt-cinq euros (125,- EUR) chacune.

**Art. 7.** Les parts sociales ne peuvent être cédées entre vifs ou pour cause de mort à des non-associés que moyennant l'accord unanime de tous les associés.

En cas de cession à un non-associé, les associés restants ont un droit de préemption. Ils doivent l'exercer endéans les trente jours à partir de la date du refus de cession à un non-associé. En cas d'exercice de ce droit de préemption, la valeur de rachat des parts est calculée conformément aux dispositions des alinéas 6 et 7 de l'article 189 de la loi sur les sociétés commerciales.

**Art. 8.** Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés, voire de l'associé unique, ne mettent pas fin à la société.

**Art. 9.** Les créanciers, ayants-droit ou héritiers d'un associé ne pourront pour quelque motif que ce soit, faire apposer des scellés sur les biens et documents de la société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration; pour faire valoir leurs droits, ils devront se tenir aux valeurs constatées dans les derniers bilan et inventaire de la société.

### **Titre III. Administration et Gérance**

**Art. 10.** La société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés et révocables à tout moment par l'assemblée générale qui fixe leurs pouvoirs et leurs rémunérations.

**Art. 11.** Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre des parts qui lui appartiennent; chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède. Chaque associé peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

**Art. 12.** Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles sont adoptées par les associés représentant plus de la moitié du capital social.

Les modifications des statuts doivent être décidées à la majorité des associés représentant les trois quarts (3/4) du capital social. Néanmoins le changement de nationalité de la société requiert l'unanimité des voix des associés.

**Art. 13.** Lorsque la société ne comporte qu'un seul associé, les pouvoirs attribués par la loi ou les statuts à l'assemblée générale sont exercés par celui-ci.

**Art. 14.** Le ou les gérants ne contractent, à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la société; simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

**Art. 15.** Une partie du bénéfice disponible pourra être attribuée à titre de gratification aux gérants par décision des associés.

**Art. 16.** L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

### **Titre IV. Dissolution - Liquidation**

**Art. 17.** Lors de la dissolution de la société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés, qui en fixeront les pouvoirs et émoluments.

### **Titre V. Dispositions générales**

**Art. 18.** Pour tout ce qui n'est pas prévu dans les présents statuts, les associés s'en réfèrent aux dispositions légales.

#### *Souscription et Libération*

Ensuite a comparu:

Monsieur Renzo Grelloni, agissant en sa qualité d'associé unique, a déclaré souscrire et libérer intégralement toutes les cent (100) parts sociales par un versement en numéraire de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentaire qui le constate expressément.

#### *Disposition transitoire*

Par dérogation, le premier exercice commence aujourd'hui-même pour se terminer le 31 décembre 2007.

#### *Frais*

Les frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge, à raison de sa constitution sont évalués à mille trois cents euros.

#### *Assemblée générale extraordinaire*

Et aussitôt l'associée unique représentant l'intégralité du capital social a pris les résolutions suivantes:

1.- Le siège social de la société est établi au 135, rue Pierre Neiertz, L-4634 Differdange.

2.- Est nommé gérant unique de la société pour une durée indéterminée:

Monsieur Renzo Grelloni, gérant de société, né à Differdange, le 8 mai 1962, demeurant au 135, rue Pierre Neiertz, L-4634 Differdange.

Vis-à-vis des tiers, le gérant a les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la société en toutes circonstances et l'engager valablement par sa seule signature.

3.- Le gérant pourra nommer un ou plusieurs agents, fixer leurs pouvoirs et attributions et les révoquer.

#### *Remarque*

Avant la clôture des présentes, le notaire instrumentant a attiré l'attention du constituant sur la nécessité d'obtenir des autorités compétentes les autorisations et agréments éventuellement requis pour exercer les activités plus amplement décrites comme objet social à l'article deux des présents statuts.

Dont acte, passé à Belvaux, en l'étude du notaire soussigné, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée par le notaire instrumentant, le comparant prémentionné a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: R. Grelloni, J.-J. Wagner.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 8 mars 2007. Relation: EAC/2007/1977. — Reçu 125 euros.

Le Releveur (signé): Santioni.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 12 mars 2007.

J.-J. Wagner.

Référence de publication: 2007039854/239/98.

(070036602) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mars 2007.

---

**International Hotel Licensing Company S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: USD 153.340.000,00.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25A, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 67.136.

---

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 5 mars 2007.

H. Hellinckx

Notaire

Référence de publication: 2007039696/242/13.

(070036666) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mars 2007.

---

**D.B. Zwirn Loire (Lux) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2340 Luxembourg, 26, rue Philippe II.

R.C.S. Luxembourg B 112.527.

---

*Extrait des résolutions des Associés du 20 février 2007*

Les associés de D.B. ZWIRN LOIRE (LUX) S.à r.l. (la «Société»), ont décidé comme suit de révoquer le gérant suivant avec effet immédiat:

- David A. Proshan, né le 11 juillet 1966 à Trenton, Etats-Unis, ayant son adresse professionnelle au 745, Fifth Avenue, 18th Floor, New York, NY 10151, Etats-Unis;

Et de transférer le siège social de la société au 26, rue Philippe II, L-2340 Luxembourg, avec effet immédiat.

Les membres du Conseil de Gérance sont désormais:

- Thijs van Ingen;
- Lorenzo Patrassi;
- Iain Macleod;
- Thomas Patrick

Luxembourg, le 28 février 2007.

T. van Ingen.

Référence de publication: 2007040110/710/22.

Enregistré à Luxembourg, le 7 mars 2007, réf. LSO-CC01708. - Reçu 14 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(070036626) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mars 2007.

---

**Sigmakalon Manager S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-5365 Munsbach, 5, Parc d'Activité Syrdall.

R.C.S. Luxembourg B 91.976.

---

Le bilan de la société au 31 décembre 2004 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 février 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007039887/581/12.

Enregistré à Luxembourg, le 8 mars 2007, réf. LSO-CC02054. - Reçu 26 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(070036106) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mars 2007.

---

**Aedifis & Partners S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1370 Luxembourg, 18, Val Sainte Croix.

R.C.S. Luxembourg B 91.528.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2007039903/574/12.

Enregistré à Luxembourg, le 15 janvier 2007, réf. LSO-CA05396. - Reçu 16 euros.

Le Releveur (signé): D. Hartmann.

(070036316) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mars 2007.

**Société d'Expansion Financière, Société Anonyme Holding (en liquidation).**

Siège social: L-2134 Luxembourg, 52, rue Charles Martel.

R.C.S. Luxembourg B 3.842.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2007039901/574/12.

Enregistré à Luxembourg, le 15 janvier 2007, réf. LSO-CA05451. - Reçu 16 euros.

Le Releveur (signé): D. Hartmann.

(070036315) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mars 2007.

**Best Fashion S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-8009 Strassen, 55, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 115.186.

Le bilan de clôture au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 mars 2007.

FISOGEST S.A.

Signature

Référence de publication: 2007040094/1218/14.

Enregistré à Luxembourg, le 8 mars 2007, réf. LSO-CC02007. - Reçu 14 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(070036110) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mars 2007.

**Schem S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2311 Luxembourg, 55-57, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 69.443.

Le bilan de clôture au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 mars 2007.

FISOGEST S.A.

Signature

Référence de publication: 2007040095/1218/14.

Enregistré à Luxembourg, le 8 mars 2007, réf. LSO-CC02010. - Reçu 14 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(070036111) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mars 2007.

**PATRIZIA Lux 60 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1450 Luxembourg, 73, Côte d'Eich.  
R.C.S. Luxembourg B 123.125.

—  
Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 mars 2007.

P. Frieders

*Notaire*

Référence de publication: 2007039577/212/12.

(070036458) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mars 2007.

---

**Central Holdings Limited, Société à responsabilité limitée holding.**

Siège social: L-1520 Luxembourg, 6, rue Adolphe Fischer.  
R.C.S. Luxembourg B 8.141.

—  
Statuts coordonnés suivant l'acte n ° 1988 du 20 décembre 2006 déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

A. Schwachtgen

*Notaire*

Référence de publication: 2007039621/230/12.

(070036253) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mars 2007.

---

**Thor 2 S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.  
R.C.S. Luxembourg B 118.221.

—  
Les statuts coordonnés suivant l'acte n ° 44677 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

J. Elvinger

*Notaire*

Référence de publication: 2007039611/211/11.

(070036228) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mars 2007.

---

**Rayane Immobilière Internationale S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1621 Luxembourg, 24, rue des Genêts.  
R.C.S. Luxembourg B 102.980.

—  
Les statuts coordonnés de la prédite société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

A. Biel

*Notaire*

Référence de publication: 2007039628/203/11.

(070036522) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mars 2007.

---

**Xill S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1510 Luxembourg, 38, avenue de la Faïencerie.  
R.C.S. Luxembourg B 118.140.

—  
Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Remich, le 2 mars 2007.

M. Schaeffer  
Notaire

Référence de publication: 2007039624/5770/12.

(070036270) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mars 2007.

---

**Pash-Posh S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 111.193.

---

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Remich, le 27 février 2007.

M. Schaeffer  
Notaire

Référence de publication: 2007039630/5770/12.

(070036266) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mars 2007.

---

**TOKASHA INVESTMENTS, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1325 Luxembourg, 15, rue de la Chapelle.

R.C.S. Luxembourg B 77.430.

---

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 mars 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007039449/534/12.

Enregistré à Luxembourg, le 8 mars 2007, réf. LSO-CC01919. - Reçu 18 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070036181) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mars 2007.

---

**Pergam Partners III Holding & Cie S.C.A., Société en Commandite par Actions.**

Siège social: L-2763 Luxembourg, 10, rue Sainte Zithe.

R.C.S. Luxembourg B 109.367.

---

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Remich, le 8 mars 2007.

M. Schaeffer  
Notaire

Référence de publication: 2007039651/5770/12.

(070036510) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mars 2007.

---

**Q4Q Consulting s.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2311 Luxembourg, 55-57, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 78.480.

---

Le bilan de clôture au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 mars 2007.

FISOGEST S.A.  
Signature

Référence de publication: 2007040096/1218/14.

Enregistré à Luxembourg, le 8 mars 2007, réf. LSO-CC02014. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070036113) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mars 2007.

---